



***Débat public sur le projet de liaison électrique THT
entre la France et l'Espagne***

21 mars – 27 juin 2003

COMPTE-RENDU

**établi par le président de la
commission particulière du débat public**

|

|

SOMMAIRE

Section 1 : L'organisation du débat public

| | |
|--|-------|
| 1.1. Historique | p. 4 |
| 1.2. La Commission particulière du débat public | p. 4 |
| 1.3. La préparation du débat par une concertation informelle préalable | p. 5 |
| 1.4. Le dossier du débat et sa diffusion | p. 5 |
| 1.5. Les quatre actes du débat rythmés par quatre types de réunions | p. 6 |
| 1.6. Le « Journal du Débat Public » : un partenariat presse | p. 8 |
| 1.7. Les Relations Presse (RP) | p. 8 |
| 1.8. Le site internet | p. 9 |
| 1.9. Les questions-réponses | p. 9 |
| 1.10. Les contributions d'« acteurs » | p. 10 |

Section 2 : Le débat fait débat

| | |
|--|-------|
| 2.1. « <i>Le débat va-t-il servir à quelque chose, ou s'agit-il d'une vaste mascarade, ou encore de donner un exutoire à la population alors que les décisions sont prises ?</i> » | p. 11 |
| 2.2. « <i>Le débat doit-il compter les opposants ?</i> » | p. 11 |
| 2.3. Peut-on discuter des alternatives alors que « <i>nous ne voulons pas de cette ligne dans le département</i> » ? | p. 12 |
| 2.4. « <i>Si tout le monde est contre et que le gouvernement insiste, où est la démocratie ?</i> » | p. 12 |
| 2.5. « <i>Il est impératif de pouvoir discuter avec les vrais responsables.</i> » | p. 12 |
| 2.6. « <i>Populisme</i> » ? | p. 12 |
| 2.7. Le maître d'ouvrage | p. 13 |

Section 3 : Conférences d'acteurs et auditions publiques : l'expression ouverte des gens concernés

| | |
|---|-------|
| 3.1. Des sentiments collectifs profonds et partagés | p. 14 |
| 3.2. Des arguments contre l'opportunité | p. 15 |
| 3.3. Des cris contre les impacts | p. 16 |
| 3.4. Questions-réponses des auteurs du dossier : maître d'ouvrage et cabinet CESI | p. 17 |

Section 4 : Les tables rondes thématiques liées aux questions environnementales

| | |
|--|-------|
| 4.1. « Milieux naturels » (6 mai 2003) | p. 20 |
| 4.2. « Paysages » (16 mai 2003) | p. 21 |
| 4.3. « Terroirs » (20 mai 2003) | p. 22 |
| 4.4. « Tourisme » (21 mai 2003) | p. 24 |
| 4.5. « Santé » (26 mai 2003) | p. 26 |

Section 5 : Les tables rondes thématiques liées aux questions électriques

| | |
|---------------------------------------|-------|
| 5.1. « Électricité 1 » (15 mai 2003) | p. 29 |
| 5.2. « Électricité 2 » (4 juin 2003) | p. 31 |
| 5.3. « Électricité 3 » (12 juin 2003) | p. 34 |

Section 6 : La réunion de synthèse

| | |
|-----------------------|-------|
| Vœux et remerciements | p. 40 |
|-----------------------|-------|

SECTION 1 – L'ORGANISATION DU DÉBAT PUBLIC

1.1. Historique

Saisie d'une demande de débat public par l'association France Nature Environnement (FNE), et à l'initiative de l'association « Écologie du Carcassonnais, des Corbières et du Littoral Audois » (ECCLA), la Commission nationale du débat public (CNDP) a décidé, dès le 14 février 2002, du principe d'un débat public sur le projet de ligne électrique à très haute tension entre la France et l'Espagne. Elle a confirmé cette décision le 7 novembre 2002 et décidé d'organiser elle-même le débat conformément à la loi du 27 février 2002. Le projet a été présenté par le gestionnaire du Réseau de Transport d'Electricité (RTE).

La CNDP a confié l'animation de ce débat à une Commission particulière du débat public (CPDP) dont la présidence a été assurée par Georges Mercadal, vice-président de la Commission nationale du débat public et vice-président honoraire du Conseil général des Ponts et Chaussées.

Le débat s'est ouvert le 21 mars 2003.

1.2. La Commission particulière du débat public

Composition

Approuvée par la CNDP par décisions n°2002/09/THT FE/2 et 2003/07/THT FE/3 :

- **M. Georges Demouchy**, paysagiste, enseignant à l'Ecole nationale supérieure du paysage de Versailles, membre de la Commission des sites des Bouches-du-Rhône et du Comité scientifique du Parc régional du Verdon,
- **M. Louis Domenjo**, ancien cadre supérieur de l'industrie dans les Pyrénées-Orientales,
- **M. Paul Llamas**, ancien ingénieur divisionnaire des travaux publics de l'Etat, Commissaire enquêteur auprès du tribunal administratif de Montpellier,
- **M. Jacques Percebois**, professeur de sciences économiques à l'Université de Montpellier I, doyen de la Faculté des sciences économiques, directeur du Centre de recherche en économie et droit de l'énergie (CREDEN), ayant participé à plusieurs commissions nationales sur la politique énergétique,
- **M. Gérard Porcell**, vice-président du tribunal administratif de Paris, ancien président de la Commission particulière du débat public sur le projet de ligne électrique THT Boute-Carros,
- **M. Pierre Torrès**, ingénieur agronome, expert judiciaire, consultant en vignobles et vins, ayant dirigé un centre viticole et expert en matière de terroirs auprès de l'Office international de la vigne et du vin.

Moyens

Le secrétariat général de la CPDP a été assuré par M. François Bertault, son secrétariat par Mme Marie-Christine Belmonte, assistée, pour une durée de 4 mois, de Mme Nelly Roux. La CPDP a disposé de locaux indépendants, situés à Perpignan et offrant une bonne accessibilité au public.

La commission s'est attachée, après consultation auprès de cinq sociétés, l'assistance d'une agence conseil (TBWA\Corporate) dont la prestation comprenait :

- un conseil stratégique sur la définition du périmètre du débat, son déroulement et ses moyens,
- un conseil et un suivi opérationnel sur les différents outils du débat public,
- un conseil stratégique et opérationnel concernant les relations presse.

Budget

L'état dressé début juin 2003 fait apparaître un engagement de dépenses à l'initiative de la CPDP à hauteur d'environ 1,2 million d'euros.

Ce budget correspond :

- aux dépenses relatives aux locaux et au fonctionnement de la commission,
- aux activités de son agence de conseil,
- à la réalisation, l'édition, le routage et la publication des documents d'information,
- à l'organisation des conférences d'acteurs, des auditions publiques et des tables rondes thématiques,
- à la mise en place et au fonctionnement du site internet.

1.3. La préparation du débat par une concertation informelle préalable

Ce débat public a été annoncé dans un contexte de forte mobilisation de l'opinion contre le projet de ligne THT : la presse se faisait, depuis plusieurs mois et de façon continue, l'écho des déclarations des opposants ; tous les élus et membres d'associations avaient pris position contre le projet de RTE ; le Conseil général avait réalisé une enquête pour connaître l'avis de la population sur divers projets départementaux¹ et avait, dès le début du débat, décidé d'aider financièrement les collectifs d'opposition au projet.

Dans ce contexte, il est vite apparu que le débat lui-même faisait débat.

La CPDP a donc appelé les acteurs constitués (élus, collectifs de maires, collectifs d'associations, organismes consulaires) à une concertation informelle préalable pour éclairer ses choix d'organisation du débat. Elle en a tiré les conclusions sous sa seule responsabilité, s'interdisant à aucun moment d'invoquer ce qui avait été dit au cours de ces réunions pour se justifier. Il semble que cette manière de procéder a permis le positionnement du débat public entre ce qu'un élu devait appeler plus tard à Perpignan « *la démocratie de manifestation et la démocratie de représentation* ».

Par ailleurs, la présence de l'opérateur espagnol (Red Electrica de España), vivement souhaitée par l'ensemble des partenaires, a été rendue possible grâce à des contacts établis par voie diplomatique (via le Consul général d'Espagne à Perpignan).

Le débat a été découpé en quatre actes : les conférences d'acteurs, les auditions publiques, les tables rondes publiques thématiques et la synthèse². Il semble que le public a bien eu le sentiment qu'on lui permettait ainsi de s'exprimer spontanément, selon ses propres schémas, sans le contraindre dans des structures de pensée ou dans une organisation « verrouillée », qui ne seraient pas les siennes.

Le lien entre ces diverses étapes et la compréhension de l'unité du débat ont été obtenus par le chaînage de ces quatre actes au cours des réunions, par le « Journal du Débat Public » diffusé grâce à un partenariat presse, par des relations presses suivies, et par le site internet. Les fonctions d'information, de réponse aux questions de compréhension et de controverse habituelles au débat public se sont trouvées combinées au cours de ces divers actes, sans que l'on puisse les affecter complètement terme à terme.

1.4. Le dossier du débat et sa diffusion

Le dossier du débat a été réalisé sous deux versions : une version intégrale et une version synthétique, rédigées sous la responsabilité exclusive des auteurs. Il a été composé de :

- un avant-propos introductif du président de la CPDP (4 pages),
- le dossier du maître d'ouvrage RTE (version intégrale de 148 pages + synthèse de 40 pages),
- les deux rapports de l'« étude de faisabilité d'alternatives technico-économiques » à la proposition du maître d'ouvrage réalisés par le cabinet d'expertise italien CESI à la demande du préfet des Pyrénées-Orientales (« CESI 1 » : version intégrale de 238 pages + synthèse de 48 pages) et de son prolongement d'avant le début du débat (« CESI 2 » : version intégrale de 6 pages),
- la correspondance du président de la CPDP avec Madame la Ministre Déléguée à l'Industrie (2 lettres).

Le dossier a été déclaré par la CNDP suffisant pour ouvrir le débat dans sa séance du 5 mars 2003 (décision n°2003/08/THT FE/4).

¹ Résultats de l'enquête concernant le projet de ligne THT France-Espagne : 10 000 réponses dont 70% contre la THT

² Cf. 1.5. : « Les quatre actes du débat rythmés par quatre types de réunions », p. 6

La version intégrale a été imprimée en 2 000 exemplaires, adressée par routage auprès des acteurs du débat (élus et responsables des associations des deux départements concernés, i.e. l'Aude et les Pyrénées-Orientales), et tenue à la disposition du public pendant la durée du débat .

La version abrégée a été imprimée à 15 000 exemplaires et gravée sur 3 000 CD-ROM, adressée par routage aux destinataires clés (élus, organismes consulaires, associatifs, partis politiques) et distribuée en cours de débat (réunions, demandes...).

En cours de débat, un second prolongement a été demandé au cabinet CESI, qui a fait l'objet d'un rapport « CESI 3 », diffusé intégralement à 150 exemplaires et mis en ligne sur le site web. À la demande du milieu associatif, ces rapports ont fait l'objet d'une expertise complémentaire décidée par la CNDP, le 2 avril 2003, dont le rapport a été diffusé dans les mêmes conditions.

1.5. Les quatre actes du débat rythmés par quatre types de réunions

Conférences d'« acteurs »

- **Objectifs :**

- Présenter le cadre et les « règles du jeu » du débat public,
- mettre à disposition des « acteurs », des médias et du public une information suffisante,
- permettre aux « acteurs » d'exprimer des points de vue argumentés et de poser des questions.

- **Déroulement :**

- Ouverture par le préfet du département accueillant la réunion,
- présentation personnelle des membres de la CPDP,
- intervention du président de la CPDP : état des lieux du débat et présentation du déroulement de la séance,
- exposés de RTE et de REE³ (lors de la conférence d'acteurs de Perpignan uniquement),
- exposé de CESI,
- points de vue des « acteurs » (position à l'ouverture du débat public, réactions et questions aux points de vue des experts, sujets qu'ils voulaient inscrire au débat, etc.),
- questions-réponses,
- conclusion.

Deux conférences d'« acteurs » ont été organisées : une à Perpignan (le 21 mars), réunissant 140 personnes et une à Narbonne (le 28 mars), réunissant 30 personnes.

Auditions publiques

- **Objectifs :**

- Susciter une expression libre du public pour entendre ses arguments, ou, comme l'a dit un maire, « autre chose qu'un simple non ». Il a paru en effet à la Commission particulière que devant l'intensité de l'opposition au projet, il s'avérait nécessaire de procéder à une véritable radiographie de l'opinion,
- permettre au public de formuler des questions incitant le maître d'ouvrage à fournir une information ciblée, précise et qui puisse être contredite,
- préparer les réunions thématiques en établissant précisément la problématique de chaque thème et en identifiant des intervenants pouvant assurer lors des tables rondes thématiques le rôle d'« interpellateurs » du maître d'ouvrage.

- **Déroulement :**

- Accueil et introduction par le maire de la commune accueillant la réunion,
- présentation des objectifs et des « règles du jeu » par le président de la CPDP,
- intervention des personnes pré-désignées par le maire (les interpellateurs), le collectif de maires et les deux collectifs d'associations⁴,
- examen des questions posées par le public, enregistrées au « desk SVP »⁵,
- sollicitation par le président des réponses du maître d'ouvrage ou des commentaires de l'auteur de l'étude complémentaire, environ tous les cinq intervenants.

³ Red Electrica de España

⁴ « Non à la THT » et « 400 000 V : No Gràcies ! »

⁵ Cf. 1.9. : « Les questions-réponses », p. 9-10

Ces auditions ont duré de 4 à 5 heures et demie chacune.

Sept auditions publiques ont eu lieu :

- Toulouges, le 8 avril, réunissant 261 personnes,
- Saint-Jean-Pla-de-Corts, le 10 avril, réunissant 295 personnes,
- Thuir, le 12 avril, réunissant 300 personnes,
- Saint-Estève, le 14 avril, réunissant 190 personnes,
- Pollestres, le 15 avril, réunissant 190 personnes,
- Perpignan, le 25 avril, réunissant 111 personnes,
- Lézignan-Corbières, le 29 avril, réunissant 33 personnes.

L'ensemble des auditions publiques a donc rassemblé 1 380 personnes.

● **Commentaire sur la formule des auditions :**

Tout conduit à dire que cette formule a rempli ses objectifs. Il est vraisemblable notamment que la connaissance du dossier par le public qui en est résultée est très supérieure à ce qu'elle aurait été par des exposés *ex cathedra* ou par une action de communication de style marketing.

Ces auditions ont joué en faveur des collectifs d'opposants pour la mobilisation des populations et pour l'alignement des élus sur une opposition au principe même du renforcement de l'interconnexion. Il convient de souligner que l'on a, lors de cette phase du débat, constaté une certaine monopolisation de la parole par les associations présentes à toutes les auditions, tout du moins pendant la première partie des réunions.

Tables rondes thématiques

● **Objectifs :**

- Approfondir les thèmes évoqués durant les auditions publiques au moyen d'échanges directs entre le maître d'ouvrage et des interpellateurs choisis parmi les intervenants les plus marquants des auditions,
- solliciter des experts indépendants, des représentants des différents donneurs d'ordre et des membres de la Commission Européenne, et d'autres organisations internationales (OMS, ...).

● **Déroulement :**

- Introduction par le président de la CPDP ou le maire de la commune accueillant la réunion,
- présentation des objectifs de la table ronde et des personnalités ou experts présents,
- prises de parole liminaires aux rapides exposés des interpellateurs, interventions des experts et du maître d'ouvrage,
- échanges avec la salle, intercalés dans les interventions des participants de la table ronde et conduits par un animateur.

La table ronde thématique la plus courte a duré 3 heures 10, et la plus longue 6 heures.

Huit tables rondes thématiques se sont déroulées :

- Toulouges, le 6 mai, réunissant 90 personnes : « Milieux Naturels »,
- Perpignan, le 15 mai, réunissant 70 personnes : « Interconnexions » (appelée également « Électricité 1 »),
- Céret, le 16 mai, réunissant 58 personnes : « Paysages »,
- Saint-Jean-Lasseille, le 20 mai, réunissant 78 personnes : « Terroirs »,
- Argelès-sur-Mer, le 21 mai, réunissant 65 personnes : « Tourisme »,
- Pollestres, le 26 mai, réunissant 216 personnes : « Santé »
- Pollestres, le 4 juin, réunissant 96 personnes : « Autres solutions » (appelée également « Électricité 2 »),
- Saint-Jean-Pla-de-Corts, le 12 juin, réunissant 195 personnes (165 quittant la salle à l'issue d'une demie heure) : « Variantes » (appelée également « Électricité 3 »).

Ce sont au total 32 heures qui ont été consacrées aux tables rondes thématiques.

Réunion de synthèse

● **Objectifs :**

- Clore officiellement le débat public,

- permettre au maître d'ouvrage et aux principaux « acteurs » de confirmer, en public, leur position concernant le projet une dernière fois, de dresser leur propre bilan du débat et de préciser leurs attentes pour l'avenir.

- **Déroulement :**

- Introduction par le président de la CPDP,
- présentation des objectifs de la réunion de synthèse,
- prises de parole des différents « acteurs »,
- prise de parole de RTE,
- interventions du public,
- conclusion du président de la CPDP.

La réunion de synthèse a eu lieu le vendredi 27 juin 2003 à Perpignan, devant une centaine de personnes. Les comptes-rendus intégraux des conférences d'acteurs, des tables rondes thématiques et de la réunion de synthèse peuvent être consultés sur le site Internet (cf. 1.8).

1.6. Le « Journal du Débat Public » : un partenariat presse

Fonder la parution du « Journal du Débat Public » sur un partenariat avec un support de la presse locale a représenté un double avantage :

- grâce à un format de type « publi-reportage », il a fourni un espace d'expression important (près de 15 000 signes par page) et régulier,
- il a garanti une très bonne visibilité du déroulement du débat public grâce à la forte audience des supports utilisés (335 000 lecteurs environ), et leur périodicité.

Le partenaire a été la régie d'espace des deux principaux quotidiens locaux⁶ :

- *L'Indépendant* : 168 312 exemplaires, 225 654 lecteurs, éditions Pyrénées-Orientales et Aude,
- *Midi Libre* : 75 000 exemplaires, 110 000 lecteurs, éditions Pyrénées-Orientales, Aude, Gard, Hérault, Aveyron et Lozère.

Les principes du « Journal du Débat Public » étaient les suivants : parution tous les 15 jours dans les éditions dominicales, 1 ou 2 pages en « face-face » et en noir et blanc. Chacun des 8 numéros de ce journal a en outre fait l'objet d'un tiré-à-part, imprimé en 1 000 exemplaires, diffusé dans les mairies et à l'occasion des réunions publiques.

1.7. Les Relations Presse (RP)

Les relations presse ont servi avant tout à annoncer les événements du débat et à faire comprendre comment ils formaient, ensemble et sur la durée, le débat public. Les quatre actes ont été ponctués par des « tables rondes » de presse :

- **Avant le lancement : table ronde du 18 mars 2003**

Elle a réuni 11 journalistes de la presse écrite et audiovisuelle (TV3, Radio Bleue, *L'Indépendant*, etc.) pendant deux heures et a permis à la CPDP de préciser les principes d'organisation du débat public. La table ronde a été accompagnée par un dossier de presse, adressé aux journalistes de toute la presse locale, contenant notamment un CD-ROM avec les documents soumis à débat.

- **Après les auditions publiques et en annonce des réunions, dans la même composition : table ronde du 21 avril 2003**

Elle a permis de positionner la CPDP encore plus clairement par rapport au maître d'ouvrage d'une part et aux représentants du public de l'autre. Les articles ont été en général favorables au débat.

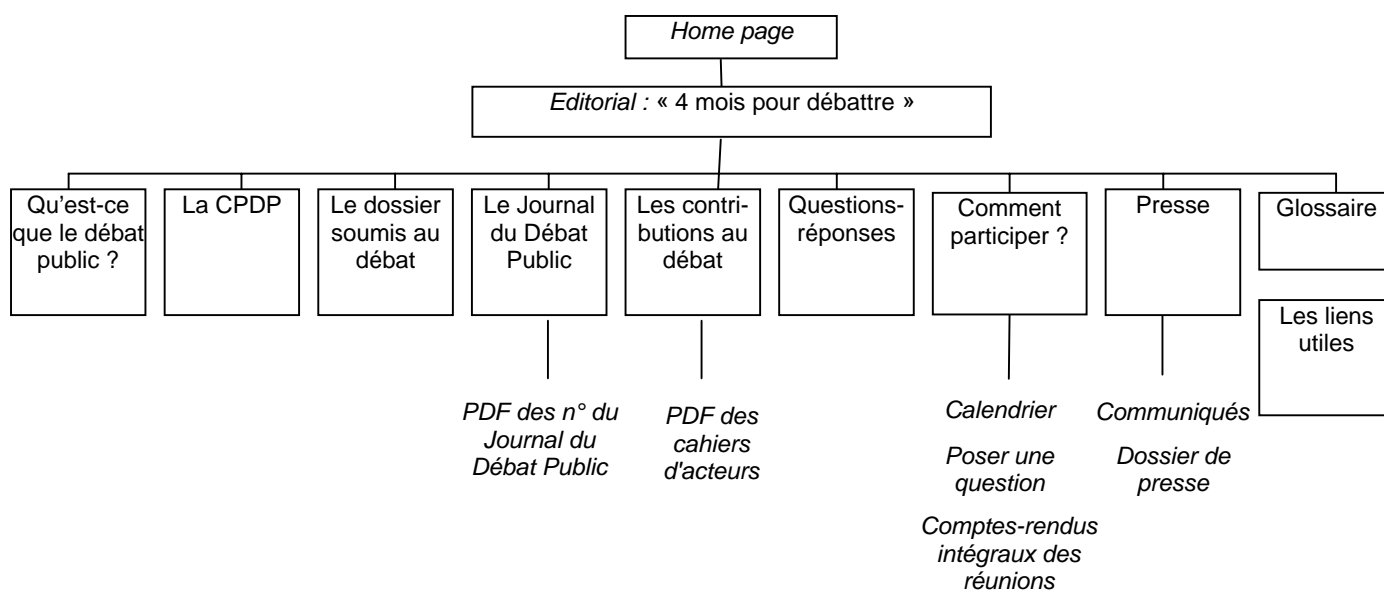
Entre ces événements, sept communiqués de presse ont été rédigés et diffusés.

Une dizaine d'interviews radiophoniques ou télévisées du président et de membres de la CPDP ont été réalisées par les médias locaux. On enregistre par ailleurs plus de 250 articles et insertions presse.

⁶ Midimédia

1.8. Le site internet

Un site internet dédié (www.debat-liaison-tht-france-espagne.com) a été mis en ligne dès le 21 mars 2003, conçu par la société Aragorn, conformément à l'arborescence suivante :



Le site donnait également accès à l'essentiel des textes cités en référence, ainsi qu'à de nombreux moteurs de recherche. Il a été régulièrement actualisé : avec les numéros du « Journal du Débat Public », des communiqués de presse, des documents de référence, les contributions d'acteurs, etc. Il restera ouvert en consultation après la fin du débat, et ce pendant encore huit mois (jusqu'au 15 mars 2004).

Pendant la durée du débat⁷, le site a enregistré 3 362 visiteurs, soit une moyenne de 33 par jour. La durée moyenne de connexion a été de 9'02". Le nombre de pages lues a été de 33 399, soit 330 par jour.

Les documents les plus souvent téléchargés ont été : les numéros du « Journal du Débat Public », les dossiers de presse, la synthèse de l'étude « CESI 1 » et les comptes-rendus intégraux des auditions et des réunions thématiques, chacun étant mis en ligne dans les 4 à 5 jours suivant le déroulement de la réunion.

1.9. Les questions-réponses

La CPDP a mis en place un double process de questions-réponses :

Questions-réponses lors des auditions publiques

Le grand public pouvait questionner directement le maître d'ouvrage :

- soit à l'oral en demandant la parole au président de la CPDP et en utilisant les micros à disposition,
- soit par écrit en remplissant des formulaires.

Ces formulaires, rassemblés au fur et à mesure de chaque réunion par des hôtesses, étaient automatiquement déposés à un « desk SVP », où ils étaient immédiatement enregistrés dans une base de données informatique permettant d'afficher en temps réel sur trois écrans répartis dans la salle, les questions posées et leurs auteurs. Ce système a permis de prendre en compte l'intégralité des questions posées tout en ménageant une possibilité de participation aux personnes craignant de prendre la parole en public.

Au total, 221 questions ont été posées lors des sept auditions publiques. Toutes ont reçu une réponse écrite, même lorsqu'une réponse orale leur avait été apportée.

⁷ Du 21 mars au 27 juin 2003.

Questions-réponses posées par cartes T et par courrier

Au secrétariat de la commission à Perpignan, ces questions étaient d'abord triées afin d'être adressées au destinataire capable d'y répondre :

- les questions relatives à l'organisation du débat (essentiellement des demandes d'envoi de documents d'information) étaient immédiatement traitées par le secrétariat de la CPDP,
- les questions relatives aux détails concrets du projet de RTE étaient adressées à RTE,
- les questions relatives aux impacts étaient adressées aux experts pertinents.

Au total, 32 questions ont été posées par cartes T ou par courrier. Toutes les questions parvenues à la commission ont fait l'objet d'une réponse, accompagnée d'envoi de documentation si nécessaire.

Questions-réponses posées sur Internet

Une rubrique dédiée aux questions-réponses permettait aux internautes de poser directement leurs questions. Celles-ci suivaient le même traitement que les questions reçues par courrier.

Au total, 22 questions ont été posées par l'intermédiaire du site Internet. Toutes les questions parvenues à la commission ont fait l'objet d'une réponse, accompagnée d'envoi de documentation si nécessaire.

L'organisation et le suivi du système de réponses écrites ont été confiés à M. Paul Llamas, membre de la CPDP.

1.10. Les contributions d'« acteurs »

La CPDP a ouvert aux « acteurs » la possibilité d'exprimer leur position sous la forme d'une contribution d'acteur, tirée sur support papier. Dans cette optique, un cahier des charges, disponible sur Internet, a été élaboré pour en préciser le concept (nombre de pages, de caractères, format des logos et illustrations, etc.).

De son côté, la CPDP a lancé de nombreux appels à contribution, soit à l'occasion de rendez-vous, soit dans le cadre des réunions, soit encore dans le « Journal du Débat Public »⁸.

Force est de constater le succès mitigé de cette proposition puisque, seules cinq contributions (cf. annexes, enregistrées dans le CD-ROM joint) ont été reçues et diffusées, à savoir, dans l'ordre chronologique :

- cahier n°1 : ECCLA (Écologie du Carcassonnais, des Corbières et du Littoral Audois)
- cahier n°2: Ministère de l'Économie, des Finances et de l'Industrie, Direction de la demande et des marchés énergétiques
- cahier n°3 : Collectif des maires
- cahier n°4 : Collectif « Non à la THT »
- cahier n°5 : Association FEDENA (Fédération de Défense de l'Environnement des Aspres)

⁸ N°5, paru le 25 mai 2003

SECTION 2 – LE DÉBAT FAIT DÉBAT

Les dispositions arrêtées par la Commission particulière du débat public, notamment après la concertation préalable et la réunion dans la même formation tenue entre les auditions et les réunions thématiques, n'ont soulevé aucune critique, voire au contraire. Le débat public a maintes fois été salué.

Cette satisfaction générale n'a pas empêché des interrogations sur la nature et la fonction du débat ; nous y avons cependant ajouté une certitude : celle du comportement irréprochable du maître d'ouvrage tout au long de ces échanges.

2.1. « Le débat va-t-il servir à quelque chose, ou s'agit-il d'une vaste mascarade ou encore de donner un exutoire à la population alors que les décisions sont prises ? »

Posées dès le départ, ces questions sont revenues de manière intermittente tout en se renouvelant dans leur forme en fonction des sujets abordés.

Notamment, à Perpignan le 15 mai, un intervenant posait la question : « *Vous montrez que vous prenez en compte les objectifs européens et nationaux, prendrez-vous aussi bien en compte nos préoccupations ?* »

Ainsi interpellés, la représentante de la Ministre et le maître d'ouvrage ont clairement, et à plusieurs reprises, indiqué qu'ils examineraient toutes les solutions ou qu'ils approfondiraient toutes les pistes de solution qui apparaîtraient dans le débat au sein de l'ensemble du département sans restriction ni géographique ni fonctionnelle.

Mais cette critique larvée a repris de l'ampleur le 4 juin lorsque le maître d'ouvrage a rappelé la déclaration de la Ministre Déléguée à l'Industrie sur un objectif à terme de 4 000 MW, au-delà des 2 800 MW⁹, seul objectif mentionné dans le dossier du débat et sur lequel, jusque-là, s'étaient déroulées les discussions. Cela a conduit au départ d'un représentant d'un collectif et à la publication d'un communiqué de presse : « *RTE : du mépris pour les Catalans* », puis, le 12 juin, au départ de 85 % de l'auditoire à l'appel du président d'un collectif d'associations : « *Je tiens à préciser que nous n'arrêtons pas le débat aujourd'hui, mais cette séance, nous la considérons nulle et non avenue, en raison des déclarations faites par RTE* ».

2.2. « Le débat doit-il compter les opposants ? »

La réponse à cette question étant négative, le débat servant à exposer des arguments, et tout argument étant recevable dès lors qu'il a une force de conviction et indépendamment du nombre de personnes qui l'expriment, le public et ses représentants, élus ou associatifs, ont cherché d'autres moyens de satisfaire cet objectif.

On peut considérer que les multiples demandes de référendum, renouvelées dans toutes les auditions et venant de plusieurs secteurs de l'opinion, participaient de cette recherche. La commission s'est déclarée incompétente pour analyser cette possibilité, mais s'est engagée à en rendre compte, ce qui est fait ici.

Enfin, c'est par l'organisation d'une manifestation que cet objectif a été rempli. Celle-ci s'est déroulée le 31 mai 2003 à Perpignan. Elle a rassemblé, selon les sources, entre 6 000 et 10 000 personnes et a été patronnée par tous les élus sans exception et toutes les associations¹⁰.

⁹ Mégawatts

¹⁰ La prise de conscience, avant la manifestation, que le maître d'ouvrage pouvait proposer une autre aire d'étude dans le département, a permis en outre de mieux mobiliser les communes non situées dans l'aire d'étude initiale. On peut donc affirmer que cette manifestation est le fruit du débat public en même temps que son complément.

2.3. Peut-on discuter des alternatives alors que « nous ne voulons pas de cette ligne dans le département » ?

Il est difficile de ne pas concevoir le débat public comme une roue à cliquets qui avance cran par cran. Ce que tout un chacun conçoit, c'est qu'on parle d'abord de l'opportunité de renforcer l'interconnexion. Si et seulement si celle-ci est démontrée, on passe à la discussion sur sa localisation sur l'ensemble des Pyrénées, et s'il apparaît que les Pyrénées-Orientales sont une localisation nécessaire, alors on passe à la discussion de la localisation et de la technologie à employer au sein de ce département.

Tout le monde a considéré que passer à la dernière étape sans avoir de réponse aux deux premières n'était pas compatible avec la position d'opposition à ce projet. L'organisation d'une manifestation, le souci de maintenir une cohésion et d'une unanimité alors que celle-ci ne s'était jamais réalisée à ce point dans les Pyrénées-Orientales comme l'a souligné un intervenant, ont renforcé cet aspect des choses. Certains ont été jusqu'à considérer que « *le débat public n'est fait que pour discuter de l'opportunité* ».

Il s'en suit - et cette remarque est très importante - que les éléments de ce compte-rendu sur les alternatives au sein des Pyrénées-Orientales ne doivent en aucun cas être pris comme un indice de meilleure acceptabilité par rapport au projet initial. Certes, ils émanent de discussions qui ont eu lieu depuis le début des auditions, mais avec quelques personnes, qui ont au mieux été suivies d'un silence poli par leurs concitoyens, voire réprimandées par tel responsable politique car risquant de briser le front du refus et par l'appel à quitter la salle lors de la réunion du 12 juin. S'il y a lieu, ce sera à la concertation de reprendre les idées ainsi consignées et d'établir leur acceptabilité¹¹.

2.4. « Si tout le monde est contre et que le gouvernement insiste, où est la démocratie ? »

Il a été difficile de faire comprendre qu'il pouvait y avoir deux intérêts généraux antagonistes : l'un national, l'autre territorial.

Le président a fait valoir que le renforcement de l'interconnexion avec l'Espagne, poursuivi depuis 20 ans par tous les gouvernements, doit avoir un intérêt général national avéré. Et le débat montre que ce projet n'a que peu ou pas de retombées positives dans la région frontalière traversée, alors qu'il comporte des impacts que l'on peut apprécier différemment, mais que personne ne nie.

Dans l'esprit de ses promoteurs, le débat public doit créer entre les parties prenantes les conditions d'une recherche de solutions à de tels antagonismes, en considérant les positions aussi légitimes les unes que les autres, et ceci est nouveau. Mais la mécanique est bloquée si les protagonistes ne cherchent que la victoire par « KO », c'est-à-dire restent sur des positions de tout ou rien.

2.5. « Il est impératif de pouvoir discuter avec les vrais responsables. »

Nombre d'interlocuteurs ont souhaité la présence de « vrais responsables », à savoir : l'opérateur et le ministère de l'Économie espagnols, des représentants ministériels (Industrie, Ecologie et Développement Durable), l'Union européenne et EDF. Afin de répondre à ce souhait qu'elle a jugé fondé, la CPDP a bénéficié du concours de l'ensemble des personnalités concernées.

2.6. « Populisme » ?

Une lettre des experts médicaux de la faculté de Montpellier qui ont pris part à la séance thématique sur la santé à Pollestres, adressée au président de la CNDP et rendue publique, a attiré l'attention sur le risque de « populisme » du débat public, en accusant le président de la commission d'y avoir cédé.

Dans une note transmise au président de la CNDP, dont copie en annexe avec la lettre des médecins, le président situe l'incident et montre que s'il peut être accusé à ce propos de donner trop d'importance aux intervenants issus du public qui s'efforcent d'argumenter, lisent des études, se documentent sur Internet, ceci ne peut être confondu avec du populisme.

Mais en parlant de populisme, les experts médicaux pointent une dérive du débat public qui n'a pas été absente de l'ensemble des réunions, et que le président n'a peut-être pas identifiée assez tôt.

¹¹ Cf. annexe : « Journal du Débat Public » N°5, éditorial de Georges Mercadal

Car au départ, il est apparu comme un procédé oratoire : recours à un langage imagé et à l'appel des émotions, certes excessifs mais de bonne guerre. Mais il a été plus loin en passant des images à la caricature et des émotions aux peurs, et en personnalisant leurs causes sur les représentants du maître d'ouvrage, allant peut-être même jusqu'à des mises en scène (sortie du public à Saint-Jean-Pla-de-Corts, en particulier en exploitant l'incident des pots de peinture, qualifié à plusieurs reprises de mise en scène par le maître d'ouvrage).

Le populisme évolue de séance en séance, dérive, et cette dérive est un poison pour le débat en rendant le public imperméable à la rationalité et sourd à ceux qui l'expriment. Il crée un rapport de force sans relation avec la réalité du projet, risquant ainsi de disqualifier le débat comme procédure d'amélioration des choix publics.

Et pourtant, il est inévitable qu'en recourant à l'écoute des gens concernés, on mobilise les attitudes et les sentiments collectifs, d'autant plus que le projet en cause contient des impacts qualitatifs difficilement quantifiables sans contestation et que ses justifications reposent sur des choix politiques généraux difficilement justifiables par des démonstrations rigoureuses. C'est l'un des apports importants du débat que de révéler ces sentiments et ces attitudes qu'un processus purement administratif n'est capable ni d'identifier, ni de prendre en compte.

Le débat doit donc être maintenu dans un équilibre fragile, à coup sûr instable, car ce qui fait son intérêt est dans le même mouvement de ce qui peut à tout moment devenir poison. Dans ces conditions, les intervenants qui ont fait entendre la voix de l'argumentation, certes en interpellateurs sans concession et non spécialistes, ont été d'une importance inestimable. À Pollestres, c'est à eux que s'adressait l'intervention du président qui a contrarié les experts.

2.7. Le maître d'ouvrage

Les représentants du maître d'ouvrage ont été présents à toutes les conférences d'acteurs et réunions publiques ; leur disponibilité s'est avérée complète même si, à plusieurs occasions, le public a témoigné de son insatisfaction quant à l'insuffisance ou au caractère « attentiste » de certaines de leurs réponses tant orales qu'écrites.

Il convient pourtant de noter que le maître d'ouvrage n'a esquivé aucune question et qu'il a satisfait honnêtement aux impératifs nés de la conduite à bonne fin de l'expertise complémentaire. En particulier, il n'a élevé aucun obstacle à la prise en charge des experts sollicités par les différents partenaires du débat public. À l'écoute de l'ensemble des arguments, RTE a clairement indiqué qu'il était disposé à évoluer et à engager l'étude de solutions alternatives.

Au regard de l'opportunité de son projet, le maître d'ouvrage n'a pas fait varier ses arguments, à savoir l'assistance mutuelle entre la France et l'Espagne, la sécurité des réseaux, le développement des échanges et la progression vers l'objectif d'interconnexion à hauteur de 10 % des capacités installées.

De même, ses réponses se sont souvent inspirées d'un souci général de continuité à long terme du service public, donc d'éviter ses défaillances, par exemple lorsqu'il dit qu'une ligne supplémentaire accroît plus la sécurité que le renforcement d'une ligne existante.

Ceci tendrait à expliquer la tension perceptible qui a marqué, en fin de débats, et plus particulièrement à l'occasion de la réunion thématique du 12 juin (cf. *infra*), les relations entre le maître d'ouvrage et les collectifs d'élus et d'associations, que l'on peut rapprocher de la distinction faite entre service public et service au public.

En outre, le comportement de RTE, en tant que supportant la charge de l'organisation du débat, a été marqué de la plus parfaite ouverture. Enfin, ses relations avec la CPDP, les représentants du cabinet CESI, comme avec les experts sollicités par la commission ou par les opposants ont été excellentes.

SECTION 3 – CONFÉRENCES D'ACTEURS ET AUDITIONS PUBLIQUES : L'EXPRESSION OUVERTE DES GENS CONCERNÉS

3.1. Des sentiments collectifs profonds et partagés

Dire « non ! » au projet était le but de la totalité des interventions, sans exception, même de celles, rares pourtant, qui ont évoqué de possibles solutions de rechange. Cela a été exprimé par tous les élus nationaux, par le président du Conseil général des Pyrénées-Orientales au nom du Conseil unanime, par les maires parlant au nom de tous leurs collègues du département, par toutes les associations qui se sont exprimées et par les organismes professionnels de l'agriculture. Personne, en dehors du maître d'ouvrage, n'a jamais, au cours des conférences d'acteurs ou des auditions publiques, dit autre chose.

Ce débat a été, comme l'a dit une élue à Céret, le débat de tout le département, uni au dire de certains comme rarement il l'a été.

La plupart des interventions, et notamment celles des élus politiques ou des responsables associatifs, ont cherché à combiner la force du raisonnement à celle de l'émotion. Dans ce dernier registre, il en a été d'abord appelé à la fierté catalane, « bafouée » par la conduite des gouvernements et du maître d'ouvrage, qui veulent faire passer dans les Pyrénées-Orientales une ligne dont personne n'a voulu ailleurs. On lira dans les comptes-rendus intégraux les qualificatifs que cela a suggérés. Cette blessure d'amour-propre, ce sentiment d'être méprisé par le pouvoir central, de n'être pas pris en considération, faute selon certains de disposer d'élus nationaux de rang ministériel capables d'agir sur les décisions, compliquent considérablement ce dossier.

Telle intervention très générale - mais beaucoup d'autres également à propos des effets des champs électriques et magnétiques - a révélé une attitude qui alimente la contestation des pouvoirs lointains, appuyés sur leurs technocrates et leurs experts¹².

Il s'agit de la suspicion, pour ne pas dire plus, en laquelle est tenu ce complexe politique, administratif, technique et même scientifique. Les exemples où il s'est trompé, pour ne pas dire où il « nous a trompés », ne se comptent plus. « On ne peut lui faire aucune confiance ». Tel orateur qui croit pouvoir en appeler à sa fidélité au service public et aux succès que celui-ci a remportés dans le passé comme preuve de sa bonne foi pour obtenir l'attention de l'auditoire, en fait la pénible expérience.

Plus spécifique mais non moins forte, a été l'évocation des maux que pourraient provoquer les champs électriques et magnétiques. D'autant plus que ce sont les enfants qui seraient les plus exposés. Que les élus soient restés circonspects et prudents en la matière, n'en rend que plus révélateurs de l'inconscient collectif les accents angoissés que beaucoup, notamment les femmes, mais pas seulement, ont fait entendre à ce sujet.

Enfin, il convient de souligner que le débat s'est presque exclusivement porté sur le département des Pyrénées-Orientales concerné par la création d'une ligne nouvelle. En effet, l'« aire étude Nord » du projet de RTE, située en partie dans l'Aude, entre La Gaudière et Baixas, prévoit le simple renforcement de la ligne aérienne existante, par la pose de nouveaux conducteurs de section supérieure et la transformation de 1 pylône sur 8 en pylône « anti-cascade ».

¹² Particulièrement apparente lors de l'audition publique du 25 avril, ou de la conférence thématique « Paysages », et surtout de la conférence thématique « Santé » : quelles que soient les précautions méthodologiques prises, ce que dit l'expert qui travaille ou a travaillé avec l'administration est soupçonné de jouer le jeu du pouvoir. Cela n'empêche pas par ailleurs de dénoncer le démantèlement du service public à la française que produira le marché européen.

3.2. Des arguments contre l'opportunité

Une « décision politique » qui appelle une « opposition politique »

Par « décision politique », il semble qu'il faille entendre ici la décision prise sans considération pour des arguments techniques, et court-circuitant les procédures administratives. En l'occurrence il s'agit de la décision prise par le Premier Ministre en 1995¹³ d'arrêter le projet d'interconnexion via le Val du Louron, dans le centre de la chaîne des Pyrénées, alors que celui-ci avait triomphé de deux recours en Conseil d'État, que les permis de construire étaient obtenus, et que le dédit à la clé était important.

Dès lors, il est aisé de dénoncer comme « habillage » le raisonnement justificatif basé sur l'évolution des consommations d'électricité en Espagne et surtout de leur répartition géographique qui, de 1980 à aujourd'hui et plus encore à l'avenir, voit la demande de la Catalogne se développer beaucoup plus rapidement que celle des autres régions espagnoles frontalières.

Il est également aisé de convaincre le public, s'il ne l'est déjà, qu'il n'y a qu'à suivre cet illustre exemple : s'opposer, ne pas se laisser « endormir » par les arguments techniques, se mobiliser, bref, construire un rapport de forces. Et d'autant plus fort, c'est-à-dire appuyé sur un bloc d'autant plus uni sur une position de refus total, qu'on ne dispose ni de Premier Ministre ni de ministre placé dans le système de pouvoir.

D'où les remontrances adressées explicitement à tout auteur d'une ouverture vers des solutions alternatives, si tôt qu'elles étaient esquissées. D'où le refus de discuter des alternatives, discussion qui pourrait lézarder le front commun et faire penser que l'on accepte *in fine* une ligne à travers les Pyrénées-Orientales¹⁴.

Une politique d'interconnexion contestée, notamment comme liée au nucléaire

Vue du public, cette politique a déjà contre elle d'être issue de la technocratie européenne. Mais elle est contestée par les associations qui considèrent qu'il vaut mieux construire des générateurs près des lieux de consommation plutôt que de transporter l'énergie. On a entendu bon nombre de fois « *l'Espagne n'a qu'à construire des centrales* ».

Cette politique paraît à beaucoup soutenue par la France parce que celle-ci a construit « *trop de centrales nucléaires* » et qu'elle doit à tout prix exporter son courant. Certains accusent d'ailleurs ces exportations de se faire à des prix de *dumping*, inférieurs à ce que paye le consommateur national¹⁵.

Dans ces conditions, interconnexions et nucléaire se tiennent : celui-ci requiert celles-là, mais celles-là encouragent les autres pays européens à reporter sur la France le rôle de producteur nucléaire, s'exonérant du problème des déchets¹⁶.

Après avoir dénoncé le Roussillon « *poubelle des Pyrénées* » au nom du précédent constitué par l'annulation du projet du Val du Louron, on dénonce « *la France, poubelle nucléaire de l'Europe* ». Favorisant le nucléaire, les interconnexions défavorisent la production décentralisée d'électricité, notamment renouvelable, éolienne et solaire.

L'objectif de 10% fixé par l'UE considéré comme arbitraire

L'Union européenne a fixé à 10 % de la puissance installée le niveau de puissance d'interconnexion minimum dont chaque pays membre devrait disposer pour que le marché européen de l'énergie devienne une réalité. C'est comme étape vers cet objectif qu'a été fixé le palier de 2 800 MW qui justifie, selon le dossier du maître d'ouvrage, et confirmé par le premier rapport CESI, le projet de nouvelle ligne entre la France et l'Espagne.

Plusieurs questions ont porté sur la manière dont ce niveau a été fixé, par qui et quand. Plusieurs associations auraient souhaité qu'il fasse l'objet d'une expertise complémentaire. S'agissant d'un objectif concrétisant une politique, donc une volonté des États membres, il a semblé à la CPDP que le sujet ne se prêtait pas à ce type d'investigation. Il a par contre été proposé que lors de la séance thématique consacrée aux justifications de la politique d'interconnexion¹⁷, les associations puissent être assistées dans leur questionnement et prise de position par un expert de leur choix, ce qui a été accepté et mis en œuvre.

¹³ M. Alain Juppé

¹⁴ Cf. Section 2 : « Le débat fait débat », p. 11

¹⁵ Cf. 3.4 : « Questions-reponses des auteurs du dossier », p. 17

¹⁶ Un intervenant répond au maître d'ouvrage qui trouve qu'une ligne ne peut altérer l'image d'un terroir autant qu'une centrale nucléaire : « *Au bout de la ligne, on voit la centrale.* »

¹⁷ Table ronde thématique « Electricité 1 » du 15 mai 2003

Réfutation des quatre justifications invoquées par RTE

L'argumentaire de RTE en faveur de l'opportunité de la ligne est résumé par les opposants sous quatre chapitres : assistance mutuelle entre la France et l'Espagne, échange d'énergie à des fins économiques, alimentation du TGV, alimentation des Pyrénées-Orientales. Ces quatre chapitres ont été réfutés point par point, au nom de tout le département :

- La solidarité, c'est-à-dire l'assurance mutuelle entre pays, est acceptée en tant que critère. On attend la vérification des calculs du cabinet CESI qui démontrent qu'elle requiert une nouvelle ligne à travers les Pyrénées, vérification qui fait l'objet de l'expertise complémentaire acceptée par la CNDP.
- La facilitation des échanges est rejetée comme critère de justification d'une ligne dont les impacts sont nocifs pour la communauté traversée. Elle est assimilée à la suppression du service public à la française, le passage de l'électricité de bien public à celui de marchandise, toutes évolutions qui sont dénoncées comme mauvaises¹⁸.
- Comme les analyses de CESI l'ont montré¹⁹, l'alimentation du TGV ne nécessite pas une ligne à 400 000V²⁰, et l'argument selon lequel, en l'absence de l'interconnexion, il faudra construire une 225 000 V spécifique au départ de Baixas, ne semble pas retenir l'attention.
- L'amélioration de l'alimentation des Pyrénées-Orientales, plusieurs fois exposée par RTE, ne convainc pas. On demande plutôt de faire quelque chose contre un problème particulier, celui de la neige collante.

3.3. Des cris contre les impacts

Le cri du cœur : « *On n'en veut pas* »

Pour beaucoup, les arguments sur l'opportunité de la ligne font partie de la rationalisation exigée par le débat, d'une opposition qui est intuitive au départ. « *Je me suis planté là, au milieu des vignes et je me suis représenté ces poteaux-là au milieu. Et j'ai dit non, ce n'est pas possible* ». « *Je me promène en bicyclette sur ces routes secondaires : non, je ne veux pas voir cette ligne gâcher ce paysage* ». « *Vous voyez ce Canigou barré de trois traits noirs ? Non, trois fois non !* ». De là partent des expressions telles que « *balafre infligée au paysage* », « *cicatrice* », que les termes « *d'impact visuel* » traduisent bien pauvrement.

Tout paysage est en même temps le support et l'emblème d'une culture, et celui-là plus que d'autres. À travers ce qui en est dit par les uns et par les autres, il constitue une unité forte en forme d'« amphithéâtre » s'élevant par degrés : plaine du Roussillon, Albères, Aspres et Canigou. Et il est vrai, qu'en hiver notamment, c'est un ensemble que l'on peut embrasser d'un seul regard de presque partout dans le département. Il est à remarquer d'ailleurs que le Nord de la Têt ne doit pas être compris dans cette unité, puisque la construction, voici quelques années, du double raccordement de la station de Baixas à La Gaudière et à Vic n'a suscité aucune opposition collective, ce que tel participant au débat regrette d'ailleurs.

Mais au-delà de l'attachement sentimental et de l'identification culturelle, le paysage est un capital, une ressource, qui se décline économiquement car il commande, selon les intervenants, la viticulture, le tourisme et la construction.

« *La viticulture, car désormais on ne vend pas seulement du vin, on vend un terroir, c'est-à-dire l'image du lieu dans lequel le vin a été produit et élevé* ». Comment valoriser le vin en dévalorisant les terroirs ?

Le tourisme parce que son développement est lié à des formes innovantes comme l'agrotourisme, la randonnée, la résidence dans l'arrière-pays, la culture, toutes sensibles à une détérioration de la qualité du paysage. Et aussi parce que la promotion de cette activité par le département repose sur ces unités paysagères qui la conceptualisent.

La construction parce qu'elle dépend de tous ceux qui viennent s'installer dans les Pyrénées-Orientales, attirés par un paysage différent pour prendre leur retraite ou pour faire construire une résidence secondaire, notamment les européens du Nord.

¹⁸ Outre ce cas précis et celui de l'expertise complémentaire, les associations ont pu solliciter divers experts tout au long du débat, ainsi à l'occasion des réunions consacrées aux milieux naturels, à la santé, etc. Cf. annexe : « Liste des experts et des interpellateurs ayant participé au débat »

¹⁹ Cf. 3.4. : « Questions-réponses des auteurs du dossier », p. 17

²⁰ Volts

Le cri de l'inquiétude : « *Ne risquez pas la santé de nos enfants* »

Les intervenants sur ce thème ont été nombreux. Il ont tous joué sur le registre émotionnel, rappelant que ce qui est en question principalement c'est le risque encouru par les enfants, ce que le représentant de l'Organisation Mondiale de la Santé devait remarquer également lors de la réunion thématique : certains d'entre eux ont en outre fait état d'une connaissance particulièrement étendue et approfondie du dossier.

Il est inutile de citer toutes les évocations qui se sont produites dans toutes les auditions sans exception et qui ont traduit la crainte que suscitent les champs électriques et magnétiques. Les autres débats publics sur des lignes à très haute tension ont connu semble-t-il les mêmes expressions. Tout est réuni pour cela : le phénomène lui-même, particulièrement difficile à appréhender, mais aussi les études réalisées, très nombreuses et souvent contradictoires si on en croit la trace qu'elles laissent dans l'esprit de ceux qui en font état.

Un intervenant a pu citer soixante-trois études épidémiologiques évoquant un risque. Plusieurs sont revenus sur le classement dans l'échelle des risques cancérigènes de l'Organisation Mondiale de la Santé : les lignes à très haute tension sont placées en classe 2 B sur 5 classes²¹. Des initiatives au niveau européen et au niveau italien pour passer du seuil de cent microteslas à 0,4, ont été abondamment évoquées.

Les réponses du maître d'ouvrage, niant toute influence des champs à faible fréquence et invoquant lui aussi d'autres études et une autre interprétation du classement de l'Organisation Mondiale de la Santé, ne font qu'irriter un peu plus les assistants. Aussi les auditions témoignent à coup sûr du très fort degré d'implication du public dans cette question. Le maître d'ouvrage est accusé d'avoir, dans le choix qu'il a fait de son aire d'étude, négligé ce facteur humain puisque il a choisi un projet qui passe dans les zones les plus peuplées du département, certaines écoles étant situées très près du tracé. Inquiétude à coup sûr, angoisse même peut-être, car il faut souligner que ces interventions sont souvent le fait de personnes plutôt jeunes ayant des enfants en bas âge.

Le cri de l'impatience : « *Trop c'est trop !* »

De nombreux intervenants ont dénoncé l'accumulation de « tuyaux » venant traverser, en le « balafrant », le département (LGV²², projets d'aqueduc entre le Rhône et la Catalogne espagnole, élargissement de l'autoroute, projet de gazoduc) ne procurant, pour la plupart d'entre eux, aucun avantage pour les habitants des Pyrénées-Orientales. Pour eux, ces différents projets porteront profondément atteinte avant tout aux paysages du Roussillon, et donc aux deux piliers de son économie, la viticulture et le tourisme ; cette succession d'aménagements met à rude épreuve la patience des habitants, se considérant mal traités par, selon certains, l'« *État français* ».

Cette accumulation de projets dans la plaine du Roussillon est d'autant moins supportée par le public qu'il énonce plusieurs facteurs aggravants :

- la pénurie de terrains, soulignée par plusieurs maires de communes dans lesquelles une partie importante du flux migratoire considérable enregistré depuis plusieurs années dans le département se fixe dans des lotissements et des maisons individuelles ;
- les risques hydrographiques rendus plus prégnants à juste titre par les nouvelles pratiques réglementaires qui contribuent à neutraliser des superficies significatives et qui aggravent ainsi la pénurie ;
- les conditions de concurrence avec les voisins espagnols pour qui toutes ces infrastructures sont projetées alors qu'ils bénéficient de la part de l'Europe de fonds structurels importants, et qu'ils pratiquent des conditions sociales favorables à leurs produits ;
- la délocalisation d'une des plus vieilles industries du département pendant le débat a souvent été prise comme exemple de cette inégalité qui est peut-être supportable au niveau de l'ensemble du pays, mais qui dans ce département frontalier a des conséquences directes, comme elle en a eu lors de l'entrée de l'Espagne dans le marché commun avec l'ouverture à ses produits agricoles directement concurrents de ceux du département.

3.4. Questions-réponses des auteurs du dossier : maître d'ouvrage et cabinet CESI

Tout au long des auditions, le maître d'ouvrage et le cabinet CESI ont répondu aux questions qui leur étaient posées. Il a été procédé lors de la dernière audition à Perpignan à une récapitulation des questions les plus souvent posées. En voici le compte-rendu, qui fait apparaître synthétiquement la position du maître d'ouvrage, en commentaire ou en complément de son dossier :

²¹ Voir la controverse sur ce point lors de la réunion « Santé ».

²² Ligne à Grande Vitesse

Interconnexions électriques, objectif de 10 % et sécurité des échanges

- Il s'agit de 10 % de la capacité installée dans chaque pays donc en l'occurrence en Espagne. Cet objectif est une proposition de la Commission européenne entérinée par les chefs de gouvernement lors du sommet de Barcelone en 2002.
- 10 % est un chiffre rond fixé comme objectif, il n'a pas de valeur magique.
- Le maître d'ouvrage ne nie pas que l'intérêt économique des échanges d'énergie se superpose à la raison d'être du projet qui tient à la sécurité.
- « *En termes de sécurité il s'agit de couvrir les aléas de production. L'écart de production de l'hydraulique espagnole peut atteindre 8 000 MW, très supérieur au niveau de 10 % qui s'élève à 5 500 MW. De même la puissance éolienne installée en Espagne est de 4 000 MW, qu'il faut pouvoir relever en quelques heures* ».
- En décembre 2001, l'Espagne a dû effectuer des coupures dans plusieurs grandes villes espagnoles. Inversement en janvier 2003, l'Europe du Nord a eu recours à de l'électricité espagnole.

Indemnités versées par la France à l'Espagne dans le cadre de son engagement en matière d'interconnexions

- Un dédit est bien payé à l'Espagne suite à l'annulation de la ligne Cazaril-Aragon. Il s'est étalé de 1996 à 2004 à raison actuellement de 12 millions d'euros environ par an.
- EDF a précisé dans son audition que les avenants signés au contrat initial avec l'Espagne l'exonèrent désormais de tout dédit supplémentaire si la ligne à travers les Pyrénées-Orientales ne se fait pas.

Prix de vente et utilisation des résultats de ces exportations

Le compte rendu des questions posées à EDF par un comité restreint, comme ceci a été décidé à Pollestres, figure en annexe à la réunion sur les politiques d'interconnexion.

Pertes en lignes :

- L'ensemble des réseaux d'électricité en France subit des pertes de 6,9 %.
- Pour le réseau HT et THT de RTE (de 63 000 à 400 000 V), le taux de perte se situe entre 2,5 et 3 %.
- Pour les lignes des Pyrénées, le taux de perte est de 1 %.
- Le coût des pertes et l'amortissement des investissements sont rémunérés par un tarif au KWh transporté qui va de 4 à 6 centimes d'euro (durée d'amortissement comptable d'une ligne : environ 40 ans).
- Cette question a suscité une intervention pour remarquer que ces pourcentages se traduisent néanmoins par des pertes annuelles extrêmement importantes et que ceci milite très fortement en faveur de la production décentralisée d'électricité plutôt que du système très concentré actuel.

Renforcement combiné sur l'ensemble des couloirs existants

Cette question a donné lieu à :

- des compléments d'études de la part du cabinet CESI (compte-rendu pédagogique et diffusion d'un rapport spécial dans les mêmes conditions que le dossier),
- une expertise complémentaire de l'ensemble des études CESI se rapportant à l'opportunité d'un renforcement et à sa répartition dans les Pyrénées (exposée lors de la séance « Electricité 2 »).

Cet exposé a suscité un débat sur le fait de savoir s'il faut calculer les lignes d'interconnexion pour satisfaire la règle de sécurité en N-1 ou s'il faut aller jusqu'à la règle en N-2 :

- Le public soupçonne le cabinet CESI de prendre la règle qui permet toujours d'aboutir à la conclusion qu'il faut une ligne supplémentaire dans les Pyrénées-Orientales.
- Le représentant de CESI²³ a précisé d'une part, ce qu'est la règle en N-2, d'autre part qu'il ne l'a utilisée que de manière exceptionnelle quand le risque N-2 n'était pas simplement un risque de surcharge d'autres lignes mais véritablement le risque d'effondrement du réseau. S'agissant d'une étude comparative, il a maintenu qu'il lui paraît légitime de faire la distinction entre les solutions de ce point de vue, tellement les risques engendrés sont disproportionnés.
- Il est noté que le degré de sécurité voulu entre Baixas et la frontière est supérieur à celui entre La Gaudière et Baixas. Cette question est revenue fréquemment par la suite²⁴.

²³ M. Michele De Nigris

²⁴ Cf. annexe 5 : « Réponses de CESI aux questions posées le 4 juin »

Renforcement de la ligne Baixas-Vic

Bien que qualifié de « plein de bon sens » par plusieurs intervenants, ce renforcement soulève, selon le maître d'ouvrage, plusieurs problèmes :

- Cette ligne a déjà été renforcée pour passer de 1 100 à 1 400 MW. Il s'agit de pylônes anciens et aujourd'hui tout renforcement au-delà de ce qui existe se traduirait par une complète reconstruction de la ligne.
- Cette ligne aboutit en Espagne sur un parc naturel.
- Afin de ne pas prendre de risque sur l'alimentation de Perpignan, il faudrait attendre la fin des renforcements de La Gaudière-Baixas pour entreprendre ce renforcement-là.

Alimentation de la future ligne TGV

Même si une nouvelle ligne THT n'est pas strictement nécessaire pour l'alimentation du TGV, comme CESI l'a démontré, sa construction permettrait d'éviter la construction d'installations *ad hoc* spécifiquement destinées à l'alimentation du TGV (agrandissement du poste de Baixas, une ligne à 225 000 V). Le public considère quant à lui que le TGV pourrait être alimenté par une ligne à 90 000 V à partir du Soler. Le débat ne permet pas de déboucher.

Étude de 1992 excluant les Pyrénées-Orientales de tout projet de construction de ligne THT

La CPDP a demandé au maître d'ouvrage de communiquer à l'Association pour la Sauvegarde de l'Environnement de Villemolaque (ASEV) l'étude de 1992 faite par l'UCTE²⁵ qui démontrait, selon les opposants, qu'il ne fallait pas passer par les Pyrénées-Orientales.

Ouverture du débat ou limitation à l'aire d'étude actuelle

- « J'ai dit à la télévision que nous étions prêts à étudier toutes les alternatives. Il y en a de deux types : déplacer la ligne aérienne, ou passer en souterrain. On étudiera tout, on est ouvert absolument à toutes les possibilités et toutes les propositions ». (réponse du maître d'ouvrage le 15 mai à Perpignan)
- « Nous voulons bien étudier toutes les solutions. Mais je veux simplement préciser que certaines solutions appelées renforcement de lignes existantes sont en réalité des reconstructions de ces lignes très anciennes. » (en réponse à une relance du Président concernant l'alternative appelée « mutualisation dans les Pyrénées »)

Effet des champs électromagnétiques sur la santé

Sur cette question, objet d'un nombre très important de questions renvoyées à la séance thématique correspondante²⁶, la position du maître d'ouvrage est la suivante :

- La norme européenne est fixée à 100 microteslas, et ceci représente une marge de sécurité importante par rapport aux niveaux d'exposition auxquels apparaissent les premiers symptômes, bénins au demeurant.
- Il s'agit bien d'une précaution puisque, au demeurant, aucun organisme public n'a signalé de risque avéré du fait d'une exposition à des champs électromagnétiques basse fréquence.
- La santé très suivie des personnels de RTE qui travaillent en permanence sur les lignes, constitue une preuve de plus.
- Le classement par l'OMS de ce risque pour le cancer est assimilé à celui que font courir bon nombre de produits courants, comme le café par exemple.

²⁵ Union de Coordination de Transport d'Électricité

²⁶ 26 mai 2003

SECTION 4 – LES CONFÉRENCES THÉMATIQUES LIÉES AUX QUESTIONS ENVIRONNEMENTALES²⁷

C'est à partir des interventions et des questions posées par le public lors des auditions qu'ont été dessinés les périmètres respectifs des tables rondes thématiques, leur structuration interne et la liste des experts qu'il convenait d'inviter pour répondre aussi clairement que possible au public. Les questions et les réponses relevant de chaque séance ont été regroupées et distribuées à l'entrée de manière à ce que le public cerne aisément, dans son langage, le sujet abordé.

Cela a été aisé pour les trois séances concernant l'opportunité électrique (voir Section 5) et pour la séance santé, parce que les arguments et questions ont été nombreux.

Pour les autres thèmes (milieux naturels, paysages, terroirs et tourisme) il n'y a eu que peu de questions proprement dites. Ils ont été évoqués dans les discours des responsables, élus ou associatifs et sous forme d'affirmations. Il était d'ailleurs, et les applaudissements l'ont montré, évident pour le public que cette ligne représente une « *balafre* », une « *cicatrice* » pour les paysages, toute démonstration paraissant totalement inutile. Il en a été de même pour les conséquences de ce projet, au deuxième degré, sur la viticulture par le biais des terroirs et sur le tourisme par le biais de l'image du département.

De sorte que pour ces quatre sujets, la commission a dû chercher des modes d'animation spécifiques.

4.1. « Milieux naturels » (6 mai 2003)

La réunion thématique, organisée plus particulièrement par M. Paul Llamas, a eu lieu à Toulouges, mardi 6 mai. Objectif des échanges : lister les enjeux environnementaux du projet au regard de la réglementation, et ses conséquences sur la faune et la flore.

Le représentant de la DIREN (Direction Régionale de l'Environnement)²⁸ a rappelé que les Pyrénées-Orientales comptent à elles seules 3 200 espèces végétales, et abritent 10 des 14 réserves naturelles du Languedoc-Roussillon. Il a évoqué les nombreuses dispositions visant à protéger ce patrimoine naturel, dont les directives européennes Natura 2000, qui encadrent l'action de l'homme et prévoient des mesures compensatoires en cas d'impact sur l'environnement.

Par la suite, le responsable scientifique de l'association Charles Flahaut²⁹ a présenté le recensement qu'il a effectué, à la demande de RTE, des richesses naturelles dans l'aire d'étude : 31 sites d'intérêt floristique, dont 6 d'intérêt national et international, 176 espèces d'oiseaux, dont 53 sensibles ou très sensibles aux lignes THT... Autre point évoqué : les risques d'incendies, la gêne des lignes THT pour les canadiens. Un risque que RTE affirme maîtriser (taille des arbres proches des lignes, chemins d'accès, déclenchement automatique du réseau en cas de problème).

Selon le cabinet Géokos³⁰, qui a travaillé, pour RTE, sur la détermination de la région (ou aire d'étude) des Pyrénées-Orientales offrant le meilleur compromis possible au regard de critères humains, physiques, patrimoniaux et naturels, une ligne qui passerait à l'Ouest du triangle retenu (37 km du Nord au Sud et 10 km dans sa partie la plus large) provoquerait davantage de dommages à l'environnement. Cela étant, a précisé ce même cabinet, la détermination de la zone d'étude a pris en compte la volonté de l'Etat, selon lequel il est préférable de regrouper les grandes infrastructures (TGV, autoroute...).

Pour les opposants à la ligne THT, les études environnementales ont négligé l'aspect humain du dossier et les 200 000 habitants qui seraient condamnés à vivre à proximité. « *Si l'homme était considéré comme une priorité, vos cartes seraient tout autres et nos maisons ne figureraient plus en blanc dans les tracés* ». Pour le cabinet Géokos, la ligne THT provoquerait plus de nuisances pour la santé dans un habitat dispersé, parce que plus longue, que dans un habitat regroupé. Non convaincus, les opposants ont ajouté que les nuisances environnementales seraient beaucoup plus limitées si la ligne existante Baixas-Vic était renforcée, que dans le cas de la création d'un nouveau tracé. Le représentant de la DIREN estime qu'un renforcement de la ligne Baixas-Vic serait assimilable, en termes de contraintes,

²⁷ On entend par là les réunions consacrées aux thèmes suivants : milieux naturels (6 mai), paysages (16 mai), terroirs (20 mai), tourisme (21 mai) et santé (26 mai).

²⁸ M. Patrick Brie

²⁹ M. Jean-Jacques Amigo

³⁰ Représenté par M. Jean-Marc Pagès

à la création pure et simple d'une nouvelle ligne, mais qu'elle serait située dans une zone plus sensible que celle de l'aire d'étude.

Interrogé par le public, le responsable scientifique de l'association Charles Flahaut a estimé quant à lui, citant l'étude minutieuse qu'il a effectuée sur La Gaudière-Baixas, qu'un renforcement de ligne lui semble moins destructeur que la création d'une ligne nouvelle. Mais une deuxième étude sur Baixas-Vic serait nécessaire pour le confirmer.

Le deuxième expert qui a travaillé pour RTE³¹ a énuméré les conséquences possibles d'une ligne sur la biodiversité. Il a affirmé, appuyé par la DIREN, qu'il est possible de réduire fortement le danger représenté par les lignes électriques pour les oiseaux (85 %). Un argument discuté par le Groupe ornithologique du Roussillon (GOR), selon lequel les dispositifs anti-collision évoqués ne sont pas fiables : « Vos chiffres ne reposent sur aucune base scientifique sérieuse ».

Enfin, à la demande de RTE, la solution du souterrain a été réexaminée au regard de l'hydrologie évoquée lors des auditions publiques par un habitant du département³². Devant les doutes exprimés par certains sur le fait que ces risques soient insurmontables, le président a demandé au cabinet CESI de dégrossir cette question en vue de la réunion sur les alternatives. Pour sa part, le président du collectif « Non à la THT »³³ a rappelé l'opposition globale des associations.

4.2. « Paysages » (16 mai 2003)

La préparation de cette réunion thématique a été assurée par M. Georges Demouchy. Les échanges entre les participants, les experts³⁴, les représentants du maître d'ouvrage et la CPDP ont porté sur l'impact des lignes THT sur les paysages, mais aussi sur les évolutions éventuelles du projet et la conduite du débat public.

Une question préalable : quel projet et quel périmètre du projet ?

Certains participants ont fait remarquer que le débat de la soirée est organisé sur la base du projet présenté par RTE, alors que le débat public fait apparaître différentes alternatives :

- des alternatives électriques : renforcer ou reconstruire des lignes existantes pour atteindre le seuil de 2 800 MW ;
- des innovations technologiques : adopter des solutions d'enfouissement ou sous-marines (un intervenant cite le projet entre l'Angleterre et les Pays-Bas) ;
- des variantes de tracé : concevoir des tracés en dehors de l'aire d'étude, dans des zones moins pénalisantes.

Plusieurs participants ont insisté pour que ces alternatives soient discutées. Le président a renvoyé cette discussion à la conférence thématique « Électricité 3 » du 12 juin 2003. Au nom du collectif d'élus, cette attitude a été qualifiée de « dérapage » du débat qui, selon lui, ne doit pas examiner d'alternatives au sein du département tant que la question de l'opportunité n'a pas été tranchée³⁵.

L'impact sur les paysages

Sur le thème proposé, les membres de la CPDP ont rappelé les interventions entendues dans les auditions publiques et les mots forts qui les résument : balafre, cicatrice.

Les experts sollicités par la commission ont estimé, en introduction de la discussion, qu'il n'est jamais possible d'intégrer une ligne THT dans le paysage, car c'est un objet moderne implanté dans un paysage façonné depuis des centaines d'années par les hommes. En revanche, il semble désormais possible de mieux insérer les projets dans les paysages, si l'on travaille le projet « avec intelligence » en utilisant les différentes techniques d'analyses des paysages et la variété des matériels électriques disponibles.

Les experts ont alors présenté une analyse photographique des différents paysages des Pyrénées-Orientales et des différentes solutions techniques mises en œuvre dans des paysages similaires d'autres régions.

Après ces présentations, les participants ont rappelé leur opposition générale au projet actuel : « On n'en veut pas ».

³¹ M. Jean-Luc Mériaux (Association Multidisciplinaire des Biologistes de l'Environnement - AMBE)

³² M. Raymond Matabosch

³³ M. Denis Spiral

³⁴ Cf. annexe : « Liste des experts et interpellateurs ayant participé au débat »

³⁵ Cf. Section 2 : « Le débat fait débat », p. 11

D'autres réactions se sont exprimées :

- « Je salue le travail des paysagistes et leur volonté de travailler avec intelligence. Mais, pour moi, un paysage ce sont aussi des émotions. Or, le projet de THT me donne envie de pleurer. »
- « Imaginez les cartes postales avec une ligne THT à travers notre paysage. Nous serions privés d'un atout économique important de notre département. »
- « Quand je vois une ligne et des pylônes, je pense immédiatement aux moyens de production nucléaires qui sont utilisés. C'est cela qui me fait réagir. »

Une participante a présenté une série de photos de maisons situées sous des lignes électriques. Le représentant de RTE³⁶ a indiqué qu'il s'agit de lignes 63 000 V. Il a confirmé « Nous ne construisons jamais au-dessus de maisons existantes ». Ce sujet a conduit certains intervenants et élus à évoquer la question du manque d'espaces disponibles à la construction dans un département dans lequel les arrivées de populations sont et seront nombreuses. Un participant a résumé : « il ne s'agit pas de définir d'éventuels tracés en fonction de l'urbanisation existante mais d'anticiper leurs fortes évolutions à long terme ».

Un participant a demandé aux paysagistes si, selon eux, les différents paysages des Pyrénées-Orientales permettent d'envisager une quelconque insertion d'une ligne. La présentation d'images virtuelles, illustrant l'insertion de trois types de pylônes dans les différents paysages des Pyrénées-Orientales, a permis au public de se faire une opinion. Ce type d'outil, inédit, sera considéré en fin de séance comme une aide intéressante pour la concertation, mais à manier avec précaution pour ne pas être accusé de manipulation.

Ces images ont émergé plusieurs réactions :

- Les participants ont semblé étonnés par la taille et la forme de certains des pylônes qui leur ont été présentés (35 mètres au lieu de 65 mètres). RTE leur a confirmé que ces types de pylônes sont actuellement utilisés pour la construction des THT.
- Certaines configurations dans lesquelles les pylônes sont vus en enfilade (le long de l'autoroute, par exemple) ont suscité des réactions très fortement négatives.

Le représentant de RTE a ensuite présenté un outil informatique d'aide à la décision qui permet de visualiser, sous différents angles, l'impact des pylônes et des lignes. Il a précisé que, « dans le passé, les contraintes techniques étaient prioritairement ou exclusivement prises en compte. Désormais, les autres contraintes (sur l'environnement, sur les paysages) sont intégrées pour déterminer des tracés sur-mesure ».

4.3. « Terroirs » (20 mai 2003)

La préparation de cette réunion a été assurée par M. Pierre Torrès.

À Saint-Jean-Laseille, elle a réuni les représentants des organismes syndicaux et consulaires en matière de viticulture voire d'agriculture. Y assistaient environ 80 personnes, très impliquées dans la viticulture.

L'interpellation a été conduite par le président de la Chambre d'agriculture du Roussillon³⁷, le président du Syndicat des vignerons des Pyrénées-Orientales³⁸ et par le maire de Saint-Jean-Laseille, membre de la Chambre d'agriculture³⁹.

Au titre des experts, figuraient des bureaux d'études ayant travaillé pour le compte du maître d'ouvrage dans d'autres régions, mais également des représentants professionnels de certaines de ces régions ayant été les interlocuteurs du maître d'ouvrage⁴⁰.

Carte d'identité du département

Le président de la Chambre d'agriculture a détaillé la « carte d'identité » du département : « Premier département pour la pêche et la nectarine, 100 000 tonnes. Premier département pour la salade. Troisième département pour l'abricot (...), premier département français avec un classement de terroir en appellation d'origine contrôlée, plus de 80 % de notre terroir est classé en appellation d'origine contrôlée ».

³⁶ M. Alain Hérault

³⁷ M. Michel Benassis

³⁸ M. Jean Roger

³⁹ M. Roland Noury

⁴⁰ Cf. annexe 2 : « Liste des experts et des interpellateurs ayant participé au débat »

Les données objectives et mesurables

• **Surfaces consommées par la ligne**

- « La superficie occupée par un pylône est-elle de 100 m², comme le prétend RTE, ou plutôt de 200 m² ? », « Si la ligne TGV n'est pas alimentée à partir de la ligne, faut-il augmenter la superficie du poste de Baixas et créer une nouvelle ligne à 90 000 ou 220 000 V ? », « Si la ligne était enterrée sur toute sa longueur, quelle superficie neutraliserait-elle ? », « Certainement beaucoup plus, oui, mais si elle était réalisée en même temps que le TGV ? »
- Le calcul de la superficie totale occupée par les poteaux (de 3 000 ou 6 000 m² selon la surface par poteau prise en compte sur la totalité de la longueur) est manifestement un argument que le public n'a pas voulu entendre. Il résulte pourtant de la simple multiplication du nombre de pylônes par la superficie occupée par chacun. Comparée à cela, la solution souterraine occuperait au moins 150 000 m². Enfin, selon le maître d'ouvrage, si l'alimentation du TGV ne pouvait se faire à partir de cette ligne, cette alimentation nécessiterait l'accroissement de la station de Baixas de 6 ha. Une note a été promise sur ce point par le maître d'ouvrage.
- Des interrogations admises par les deux parties existent également sur les tassements occasionnés par le chantier, l'atteinte au système radiculaire, la nécessité de réaliser des tournières.

• **Maintien du potentiel viticole**

- Des questions ont été posées sur les possibles perturbations de l'équilibre du système de production (cépages, potentiel de vieilles vignes) réalisé dans chaque exploitation, voire dans chaque coopérative, à travers la destruction de ces surfaces de production. L'âge de la vigne et les cépages interviennent dans ce domaine. « Le vin est un produit compliqué. » En outre, comme l'a exprimé le président du Syndicat des vignerons, opposé au projet de RTE, le moindre déséquilibre peut détruire la spécificité de certaines productions en raison de la très petite taille des parcelles.
- Le maître d'ouvrage a répondu en citant des exemples en Champagne, en Bourgogne et entre Tricastin et Tavel, qui semblent montrer qu'il est capable de trouver des accords avec les professionnels sur l'ensemble de ces points, ce qui est confirmé par les professionnels présents, même si la satisfaction de toutes ces contraintes en simultané paraît a priori improbable.

• **Indemnisations**

- Pour une bonne part, ces difficultés se résolvent par des indemnisations et tout repose sur la manière de les calculer. La multiplicité des cas a généré un véritable savoir-faire avec des barèmes, des contrats types, et toute une jurisprudence. Le maître d'ouvrage s'est engagé à rendre tous ces matériaux accessibles au public.
- Comme dans les autres séances, la réaction du public à l'évocation de compensations financières a été très vive. Les responsables viticoles ont rappelé leur opposition totale au projet de RTE, qui les conduit *de facto* à ne pas accepter d'entrer dans une telle discussion. Cette réaction reste néanmoins ambiguë car le même public ne s'est pas privé de poser des questions sur l'indemnisation d'un éventuel impact d'une campagne de publicité dans un pays européen prétendant que les lignes électriques sont défavorables à la qualité alimentaire du vin.

Les aspects difficilement mesurables de l'image des terroirs

Tout le monde s'accorde à penser que la consommation du vin répond pour le consommateur à la recherche d'un plaisir qui associe le goût à l'évocation d'un ensemble d'images provenant du terroir. Le vin « fait et doit faire rêver ».

Les professionnels sont convaincus que la traversée de leur vignoble d'AOC, qui a demandé récemment de passer à un niveau supérieur, sur sa totalité par une ligne à 400 000 V ne peut que casser définitivement l'image qu'ils cherchent à construire.

• **Récusation des exemples du maître d'ouvrage (Champagne, Bourgogne, Côtes-du-Rhône entre Tricastin et Tavel)**

- Il s'agit de vignobles qui ont une reconnaissance bien établie alors que celle du Roussillon est seulement en voie de construction et donc beaucoup plus vulnérable.
- En Bourgogne, le vignoble n'est traversé que sur 2 à 3 km, et non en son centre sur sa totalité.
- Comme la discussion avec les représentants professionnels le montre, entre Tricastin et Tavel la ligne ne fait qu'« écorner » le vignoble plus qu'elle ne le traverse. Dans ce cas, c'est d'ailleurs plus la centrale et surtout son nom - selon le témoignage des professionnels - qui peut porter ombrage à l'image. « Oui mais au bout de la ligne, je vois une centrale », dit un intervenant.

- **Impact sur le paysage :**

- Une étude effectuée par le CNRS pour classer les impacts négatifs sur l'image des terroirs viticoles des interventions humaines, constructions ou infrastructures, et les photos-montages présentés par le paysagiste indépendant mandaté par la Commission⁴¹ (déjà montrés lors de la séance sur les paysages) ont fourni, selon le président, des outils pour - à défaut de mesure - permettre de classer par ordre d'importance les blessures faites aux paysages. L'expert en charge de la protection des terroirs pour l'appellation des Côtes du Rhône⁴² a confirmé cette analyse : l'impact sur le paysage se résume à la visibilité des lignes.
- Et il est convenu, pour éviter toute critique de manipulation (terme utilisé par une journaliste dans un article et non par le public) d'exposer simultanément un reportage photographique produit par les associations sur les lignes THT existantes dans les Pyrénées-Orientales et le reportage présenté sur des lignes existantes ailleurs dans des paysages méditerranéens.
- Il est clair qu'un effort d'objectivation est possible : mais il n'est réalisable que si la volonté d'objectiver est partagée...

- **Construction d'une image « d'authenticité »**

- Ces échanges, tout à fait conformes à ceux qui se sont produits lors de la séance consacrée au tourisme, ont révélé que les viticulteurs du Roussillon poursuivent la construction d'une image avant tout « d'authenticité ». Face à des crus établis depuis des décennies, leur montée en puissance ne peut se faire selon eux que sur cet atout. Ils considèrent que cet « amphithéâtre » dessiné par la mer, la plaine et les montagnes montant en gradins jusqu'au Canigou, ce quadrilatère de 30 à 40 km de côté, est la matérialisation d'une identité culturelle. Dans ce contexte, la ligne est ressentie par eux comme un véritable « viol » de cette identité elle-même. Voilà le langage qui renvoie au public le sentiment profond qu'il éprouve. De ce point de vue, la séance consacrée aux terroirs a vraisemblablement été celle qui a exprimé le plus « authentiquement » la réaction à cet ouvrage.
- L'appel au partenariat du maître d'ouvrage dans le cadre du plan de développement financé à hauteur de 10% du coût de la ligne ne pouvait déclencher, dans une telle ambiance, que des protestations, des sarcasmes et des quolibets. C'est bien ce qui s'est effectivement produit une fois de plus.

4.4. « Tourisme » (21 mai 2003)

La préparation de cette réunion a été assurée par M. Georges Mercadal.

Politique départementale du tourisme et projet

Les interpellateurs étaient représentés par les personnalités du Comité départemental du tourisme qui ont collaboré à la concertation lancée par le département sur l'avenir des Pyrénées-Orientales⁴³. Leur interpellation a consisté à exposer le résultat de ces réflexions en insistant sur ce qui leur paraissait de nature à être mis en cause par la création d'une ligne THT. Car bien entendu, dès le début de la réunion, le président du Comité départemental du tourisme a rappelé son opposition entière et définitive au projet.

Cette présentation a fourni une analyse complète des caractéristiques de l'activité touristique (33,4 millions de nuitées en 2001, un milliard d'euros par an, une progression de 12 % en dix ans, un emploi sur deux lié à cette activité) et de la politique touristique, qui seraient contrariées par le projet présenté par RTE. Notamment :

- Le tourisme vert : écotourisme, agrotourisme, randonnées... Tout ce qui consiste à exploiter les richesses de l'arrière-pays : paysages, ressources architecturales, culturelles, archéologiques, agricoles. Les auteurs considèrent « *que le touriste s'arrêtera d'aller dans l'intérieur du pays dès qu'il verra la ligne* ».
- Attraction d'une clientèle de plus en plus fortunée de manière à ce que les dépenses par touriste s'accroissent puisque le département ne peut pas en accueillir beaucoup plus. Les auteurs considèrent que cette clientèle est encore plus que d'autres sensible à l'écologie, à l'attention portée au paysage, à la qualité dans tous les domaines.
- La cohérence du département est une variable maintes fois soulignée et pour deux raisons : d'abord parce qu'il est nécessaire que les diverses activités touristiques du département soient mises en réseau et qu'elles soient complémentaires, puisque, à l'intérieur même d'une famille ou d'un groupe de touristes, on trouve des classes d'âges différentes qui ont besoin, au même moment, de types de loisirs différents. Ensuite parce que l'immense majorité des touristes des Pyrénées-Orientales (plus de 90 %) viennent en automobile et qu'ils circulent à l'intérieur du département. L'image qu'ils emportent est donc l'image de l'ensemble du département, et pas seulement celle, comme le font des touristes aériens, du lieu même où ils ont séjourné.

⁴¹ M. Didier Corot

⁴² Mme Charlotte Assemat

⁴³ Cf. annexe : « Liste des experts et des interpellateurs ayant participé au débat »

Au total, selon les porteurs de la politique de développement touristique, si la « déchirure » que créerait une ligne THT ne provoquait une perte de chiffre d'affaires que de l'ordre de 1 %, ce serait un manque à gagner de 10 millions d'euros par an.

Sans nier le fait qu'une ligne électrique de cette nature ait un impact sur le paysage, le maître d'ouvrage a tenté de tempérer les propos entendus en prenant pour exemple la ligne Baixas-Vic qui existe depuis 40 ans et dans les environs de laquelle un certain nombre de gîtes ruraux se sont implantés. Il a insisté surtout sur le fait que grâce aux contributions financières qu'il peut apporter, il est à même d'être un partenaire du développement touristique, comme il l'est par exemple dans la région Nord Pas-de-Calais. Ces propos et ces exemples ne trouvent aucune grâce auprès de l'assistance, qui considère, entre autres, que s'il n'y avait pas eu la ligne Baixas-Vic, il y aurait eu dix fois plus de gîtes ruraux...

Les experts sollicités par la CPDP ont tenté vainement de faire entendre un langage qui puisse ouvrir la voie à des réflexions et des propos qui ne soient pas tout ou rien.

Échanges avec un universitaire expert en matière de tourisme

- Cet expert⁴⁴ a confirmé toutes les tendances du tourisme en général exposées par les experts du Comité départemental du tourisme. Il a notamment insisté sur la position exceptionnelle du rivage du Nord de la Méditerranée dans les années qui viennent, compte tenu du retrait quasi-total des rivages Sud. Il a souligné - ce que le public a considéré comme un atout - le retard des Pyrénées-Orientales dans le développement touristique par rapport à d'autres régions françaises du pourtour de la Méditerranée.
- Ce mini-débat a révélé l'état d'esprit de la population des Pyrénées-Orientales : le mot-clé est « authenticité ». Les Pyrénées-Orientales ont du retard sur le plan touristique parce qu'elles veulent préserver leur authenticité. Or celle-ci n'est pas conciliable avec une poursuite effrénée du développement économique en général, et avec l'existence d'une ligne THT en particulier.
- Enfin, l'expert a tenté de faire apparaître ce que certains propos avaient pu avoir d'excessif : certes une ligne aura un impact mais comment cela se chiffrera-t-il sur le taux de croissance attendu, modeste finalement ? D'ailleurs la position géopolitique du rivage Nord de la Méditerranée fait que le développement se produira quasiment en tout état de cause⁴⁵.
- En fait de modération, tout au plus peut-on relever dans les propos des trois interpellateurs la référence constante à une ligne aérienne, comme s'il fallait entendre en creux que si cette ligne était enterrée, elle poserait beaucoup moins de problèmes à l'activité touristique, voire plus de problème du tout.

Échanges avec un expert paysagiste

- L'expert⁴⁶, sollicité par la CPDP, a effectué une présentation résumée des simulations de paysages déjà présentées à Céret, dont il a également rappelé le sens et les limites. Il s'agit de suggérer aux partenaires un instrument pour débattre du paysage sensible, tel que ressenti, au-delà et en complément de l'approche analytique effectuée par le maître d'ouvrage dans son dossier. Car il a en effet semblé à la Commission que cet aspect était insuffisamment développé et que l'expression du public sur cette question était beaucoup moins analysée que sur les autres (santé, opportunité par exemple).
- Selon lui, on peut traiter plus intelligemment le rapport entre une ligne électrique et le paysage : il est certain que le passage dans un paysage de plaine, complètement ouvert, et présentant des repères d'échelles de petites tailles (par exemple des pieds de vignes) est extrêmement pénalisant. Ceci est encore plus flagrant si les points de vue les plus habituels, par exemple une route très fréquentée, a fortiori une autoroute, ménagent fréquemment une vue en enfilade de la ligne.
- Par comparaison, il apparaît qu'une ligne passant dans un paysage cloisonné - ce cloisonnement résultant d'ailleurs d'une végétation très haute ou du relief, dans une zone où les points de vue en enfilade ne sont pas naturellement fréquents - est certainement moins pénalisante.
- Les représentants des collectifs d'opposants ont considéré que ces présentations risquent d'être trompeuses et ont réclamé de pouvoir produire eux-mêmes des photos, notamment des lignes qui entourent le centre de Baixas, pour combattre l'idée qu'il puisse y avoir des manières moins dures de traiter le rapport entre lignes électriques et paysage. La CPDP a accédé à cette demande, et proposé qu'une telle présentation soit faite lors de la séance du 12 juin.

⁴⁴ M. Jean Viard

⁴⁵ En entendant cette analyse, on peut se demander si la hausse de la demande touristique, et l'effet qu'elle produira sur les prix, ne vont pas fragiliser cette stratégie d'authenticité. Personne n'a parlé de plan d'aménagement pour discipliner cet afflux s'il se produit.

⁴⁶ M. Didier Corot

- L'expert paysagiste a enfin confirmé l'unité très forte du paysage formé, au Sud de la Têt, par un quadrilatère bordé par la Têt, la Méditerranée, les Albères, les Aspres et surmonté par le Canigou. Il y a là un « amphithéâtre » qui se perçoit tel quel naturellement. La « cohérence », maintes fois évoquée dans l'exposé, de la politique touristique du département, trouve certainement sa source et sa justification dans la perception de cette unité.

4.5. « Santé » (26 mai 2003)

La préparation de cette réunion a été assurée par M. Gérard Porcell.

Avec la contestation de la nécessité de renforcer les lignes entre la France et l'Espagne, la santé est certainement le thème qui a déclenché lors des auditions les interventions les plus nombreuses et les plus passionnées. Ceci s'est traduit lors de la réunion thématique du 26 mai 2003, qui a rassemblé 216 personnes et qui a duré près de 6 heures, et ce pour un débat sérieux et nourri.

Comme devait l'expliquer l'un des 14 experts sollicités⁴⁷, le problème des impacts sur la santé a été posé au début des années quatre-vingts par les producteurs d'électricité eux-mêmes, qui ont alors décidé de financer au plan international un effort continu de recherche, pour faire la lumière sur les risques encourus du fait des champs électriques et magnétiques à basse fréquence (50 Hz). En outre, la politique des donneurs d'ordre a été, en général, d'exiger des chercheurs des publications, de sorte qu'un matériau très important se trouve à disposition du public. La Commission particulière avait d'ailleurs fait le service d'en rassembler l'essentiel et de l'adresser à 250 participants potentiels, qui s'en sont d'ailleurs félicités.

Enfin, chaque ligne électrique provoquant des questions sur ce problème et le débat dans les Pyrénées-Orientales étant le quatrième en l'espace de cinq ans portant sur la construction d'une ligne THT, le débat a bénéficié de ces précédents. À côté des experts, habitués au débat, les interpellateurs⁴⁸ eux-mêmes avaient fortement travaillé le dossier et ont pu faire souvent jeu égal sur le plan de la connaissance des références.

Le débat a fait l'inventaire des études et recherches, mais il n'a pu dégager un accord sur leur synthèse

Tout le monde s'est plu à reconnaître que, des études qui avaient été évoquées lors des auditions publiques, aucune n'était restée inconnue et que toutes les références avaient été produites. Seul l'un des experts, cité par les opposants, ne l'avait pas fait avant le débat mais les a produites par la suite.

Si le fait, exposé à plusieurs reprises par les experts médicaux, qu'aucune provocation de cancer n'a été possible en laboratoire, sur des cellules, par des champs à basse fréquence⁴⁹, n'a pas été directement contesté, il n'a pas non plus revêtu pour le public le rôle de clef de voûte dans l'édification de la preuve que lui donnent les experts médicaux.

Aussi le débat s'est essentiellement porté sur les études épidémiologiques. Cette situation s'explique : les facteurs de risque de la leucémie des enfants, principal objet des inquiétudes du public et des recherches, sont tellement nombreux que leur analyse statistique se révèle délicate. Les experts ont expliqué, qu'en l'état actuel des recherches, on ne peut se référer à une seule étude particulière et qu'il faut effectuer la synthèse de l'ensemble des études ayant suivi des méthodes scientifiques. Le public de son côté a été plus enclin à produire et insister sur telle étude⁵⁰ qui va dans le sens de la mise en évidence de risques, voire le cas vécu qui semble montrer des coïncidences entre des survenances de cancer, du sein notamment, et la présence de lignes électriques dans le voisinage des habitations. Lorsque certains interpellateurs ont tenté de se hausser au niveau d'expertise requis par ces méta-analyses épidémiologiques, le dialogue s'est envenimé.

Aussi, l'accord s'est fait sur l'idée que le débat public ne pouvait aller plus loin que cet inventaire des études et qu'il faudrait des méthodes adaptées pour dégager, le jour venu, une conclusion partagée entre les experts et le public.

Le point de vue des organisations indépendantes de santé publique

⁴⁷ Cf. annexe : « Liste des experts et des interpellateurs ayant participé au débat »

⁴⁸ MM. Stéphane Péron, Gérard Amiel et Claude Marcon

⁴⁹ Pr. Henri Pujol : « Il n'y a pas un cas avéré de cancer exclusivement relié à un champ magnétique. »

⁵⁰ Le Collectif « Non à la THT » a fait état d'une liste de 63 études épidémiologiques qui ont révélé un risque lié aux champs électromagnétiques. Il a également communiqué à la CPDP un document spécifique, immédiatement mis en ligne sur le site internet de la commission.

Au demeurant cet effort est en cours au sein de l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS)⁵¹. Celle-ci a entrepris cet effort de synthèse en vue d'élaborer des recommandations aux gouvernements. Cette synthèse sera disponible en 2004.

Elle est d'autant plus intéressante que l'OMS est sensible à la différence entre l'expression des experts et celle du public. Par des méthodes qui n'ont pas été exposées, il a été déclaré que cette synthèse tiendrait compte de la perception du public.

Elle sera d'autant plus importante qu'il est vraisemblable, selon ce qui a été déclaré par les chercheurs, que, après la période intensive qui vient de s'écouler, le rythme des recherches dans le domaine des basses fréquences va baisser. Cette annonce n'a pas plu au public, mais elle paraît inéluctable aux chercheurs dans le cadre de la bonne affectation des crédits, notamment ceux du plan d'action sur le cancer lancé par le Président de la République. Les crédits iront majoritairement là où des indices sérieux et concordants laissent penser qu'il y a un facteur de risque important et probable.

L'application du principe de précaution : la confiance en question

Pour l'ensemble des experts présents, à l'exception de deux d'entre eux⁵², dès lors que les synthèses épidémiologiques ne permettent pas de prouver qu'il existe un risque, et que de surcroît, il est impossible de provoquer des pénétrations de la cellule par les champs à basse fréquence en laboratoire (contrairement à ce qui se passe pour les champs à haute énergie), il n'y a pas lieu de revenir sur la norme de 100 microteslas actuellement établie par les instances européennes, pour des expositions de durée significative. C'est notamment la conclusion à laquelle ont abouti les experts réunis au sein de l'ICNIRP⁵³. Selon le représentant du CNRS⁵⁴ : « *Aucun effet en laboratoire établi à moins de 100 microteslas (...). Donc un problème majeur en santé publique est peu probable quand les champs sont de faible intensité. Et là j'inclus même le cas, comme je vous l'ai dit, de leucémie chez l'enfant, parce que cela correspond à beaucoup moins d'un décès par an d'un enfant à cause des lignes à haute tension, si l'association est causale. C'est très grave pour cet enfant comme on l'a dit, mais ce n'est pas à l'échelle de notre pays un problème de santé majeur au sens du nombre, vous le comprenez. (...)* ».

Comme l'a rappelé un participant, le Conseil Supérieur d'Hygiène Publique va dans le même sens en ne jugeant pas nécessaire de modifier la norme existante de 100 microteslas.

Néanmoins, certaines études citées par le public montrent que la valeur de 0,4 microtesla peut jouer comme un seuil au-delà duquel le risque est significativement plus important. Certaines déclarations de M. Bernard Veyret ne le nient pas, mais considèrent, dans la ligne de la citation ci-dessus, que cela ne peut constituer un problème de santé publique car jouant sur des nombres très faibles. Une controverse s'engage entre les interpellateurs et les spécialistes en épidémiologie sur la manière d'interpréter ces études, qui doit être synthétique, se haussant au niveau d'une « méta-analyse ». L'accusation d'incompétence à l'égard de ceux qui cherchent à argumenter à partir des informations trouvées sur internet ou diffusées par la CPDP ne contribue pas à faire accepter l'autorité de la faculté : le constat s'impose que malgré 20 années de recherche les experts sont convaincus mais ne réussissent pas à gagner la confiance du public.

Mais si l'on quitte le terrain des normes et que l'on reste sur le problème particulier du projet, il faut constater que la demande fortement répétée lors de cette séance et de plusieurs auditions, a été d'éviter les zones les plus peuplées du département au nom du principe de précaution. Le fait, rappelé par un expert adoubé « de terrain » par le public donc de confiance, semble t-il parce qu'il traite de cas singuliers, comme si les études épidémiologiques ne travaillaient pas sur des données de terrain⁵⁵, que les champs s'affaiblissent lorsque l'on s'éloigne de l'axe de la ligne⁵⁶, devrait permettre de trouver le moyen d'aller au devant de cette demande.

Son importance aux yeux du public est confirmée par les échanges qui ont eu lieu lors des séances sur les milieux naturels et sur les terroirs à partir de la question : « *comment avez-vous choisi cette aire d'étude, pourquoi n'avez-vous pas donné la priorité au facteur humain ?* ». Car l'auteur des analyses environnementales pour le compte du maître d'ouvrage a expliqué ses choix de séance en séance dans un dialogue avec le public. Après avoir indiqué que la priorité avait été donnée à l'habitat, il a reconnu qu'il s'agissait en fait d'un compromis, et qu'il subsistait des points durs, notamment la traversée de la vallée de la Têt. Il a justifié son choix en expliquant que du fait d'une longueur plus importante, un parcours dans des zones peu densément peuplées pouvait au total intéresser plus d'habitat. Ceci n'a pas convaincu du tout le public.

On peut rattacher au même souci la question posée à l'expert cité par les associations⁵⁷ de savoir ce que le souterrain apporterait de ce point de vue. L'exemple de Genève est cité abondamment. Le sol fait écran au champ électrique mais laisse passer le champ magnétique : aussi a-t-il été décidé d'augmenter le voltage, donc le champ électrique, de manière

⁵¹ Représentée par M. Larry Goldstein.

⁵² MM. Jean-Marie Danze et Pierre Le Ruz

⁵³ International Commission on Non Ionizing Radiation Protection

⁵⁴ M. Bernard Veyret

⁵⁵ Remarque présentée avec force par M. Jean-Pierre Daurès

⁵⁶ 0,4 microtesla à 200 m et 0,2 à 300 m, chiffres conformes à ceux qui figurent dans le rapport CESI constitutif du dossier initial soumis à débat.

⁵⁷ M. Jean-Marie Danze

à diminuer le champ magnétique lié lui à l'intensité, pour une même quantité d'énergie transmise (produit de l'intensité par le voltage). La ligne genevoise, qui est en 500 000 V, diminue ainsi indirectement le champ magnétique.

Sans évoquer sur le moment ces rapprochements, le président a conclu en rappelant que l'application du principe de précaution à ce projet ne doit pas être confondu avec la réécriture des normes nationales et européennes. Il s'agit de résoudre au mieux un cas particulier, en utilisant toutes ses particularités. Si le gouvernement n'accède pas à la demande générale du département du « Non à la THT », il faudra tenir compte de ce que la sensibilité collective qui se dégage du débat est de donner la priorité maximale au facteur humain.

SECTION 5 – LES TABLES RONDES THÉMATIQUES LIÉES AUX QUESTIONS ÉLECTRIQUES⁵⁸

Les thèmes des interventions et des questions posées lors des auditions ont été regroupés de la manière suivante :

- Séance sur la politique d'interconnexion (« Électricité 1 ») :
Toutes les questions portant sur l'objectif (10 %, 2 800 MW, 4 000 MW), sa motivation (sécurité ou échange ?), les besoins réels de l'Espagne, le lien entre les interconnexions et la politique énergétique française, notamment le nucléaire...
- Séance sur la localisation des renforcements au sein des Pyrénées (« Électricité 2 ») :
Les questions sur l'abandon du passage par les Pyrénées centrales, les études CESI (« *Monsieur De Nigris, si vous nous aviez dit que cette ligne devait passer par les Pyrénées centrales nous aurions pu croire à votre sincérité* »), les résultats de l'expertise complémentaire ainsi que la suggestion de rechercher des renforcements combinés de l'ensemble des lignes existantes dans les Pyrénées.
- Séance sur les alternatives (« Électricité 3 ») :
Quelques interventions notamment celle du représentant du Ministère de l'Ecologie et du Développement Durable (à la demande des associations), des questions sur l'enfouissement et sur son coût (avec la participation du syndicat des fabricants et poseurs de câbles, SYCABEL), sur le regroupement possible du chantier TGV et du chantier THT, le renforcement de la ligne existante...

5.1. « Électricité 1 » (15 mai 2003)

La séance a été structurée en trois séquences : questions européennes, questions franco-espagnoles et questions franco-françaises.

Chacune de ces séquences a été introduite par les thèmes ou les questions posées lors des auditions et se rapportant à la séquence. Il faut rappeler en effet que la majeure partie des interventions des élus et la très grande majorité des questions portaient justement sur la contestation de la nécessité d'une ligne entre la France et l'Espagne.

C'est la raison pour laquelle cette séance a nécessité la présence d'un représentant du ministère délégué à l'industrie⁵⁹, de la Commission européenne⁶⁰, de la direction espagnole de l'énergie⁶¹, en sus du maître d'ouvrage, des représentants d'EDF et d'autres producteurs européens (suisse et espagnols⁶²).

En question préalable, les collectifs de maires et associatifs ont fait part de leur indignation à propos de la déclaration de la Ministre française à Zamora en Espagne après une rencontre avec son homologue espagnol, suivant laquelle le niveau de renforcement souhaité dans l'ensemble des Pyrénées devait être de 4 000 MW alors que jusque là, et le cahier des charges de l'étude CESI en témoigne, l'objectif était de 2 800 MW.

Interpellée sur ce point, Mme Michèle Rousseau, Directrice de la demande et des marchés énergétiques (DIDEME) du Ministère Délégué à l'Industrie, a répondu que la déclaration de Mme Nicole Fontaine ne faisait que reprendre des déclarations de M. Christian Pierret datant de plusieurs années. 4 000 MW est bien le 10 % environ de la production actuellement installée en Espagne. Il lui est en réalité inférieur puisque ceci donnerait 5 500 MW. Mais les deux pays se sont entendus pour ne pas prendre en compte un certain nombre de productions dans le calcul et donc limiter la base sur laquelle sont calculés ces 10 %.

Elle a souligné pour autant que l'objectif visé par une nouvelle ligne à travers les Pyrénées-Orientales n'est que de 2 800 MW, le solde étant envisagé ailleurs dans les Pyrénées.

Après quelques échanges qui ont marqué la désapprobation du public notamment sur la procédure qui place le débat public en épiphénomène local et rejoint ainsi le sentiment général d'être méprisé, le thème de la réunion a pu s'amorcer. Même si ce débat ne s'est pas déroulé d'une manière parfaitement linéaire entre les trois séquences proposées, les trois groupes de sujets ont bien été abordés et on peut rassembler, comme suit, les positions exprimées. Néanmoins, au terme de cette discussion parfois difficile, le public a jugé qu'il restait incompris de Paris.

⁵⁸ On entend par là les réunions des 15 mai, 4 et 12 juin.

⁵⁹ Mme Michèle Rousseau

⁶⁰ M. Patrick Rousseaux

⁶¹ M. Francisco Macia

⁶² M. Luis Pinos

Questions européennes

- **Le seuil de 10 % :**

- Il ne s'agit pas d'une décision contraignante de l'Union européenne. C'est une recommandation de la Commission européenne qui a été entérinée et soutenue unanimement par les quinze chefs de gouvernement lors du sommet de Barcelone en 2002.
- Il ne s'applique pas uniformément à tous les pays : pour les pays de transit, la Commission recommande un seuil beaucoup plus élevé de 20 à 25 %.
- Le seuil de 10 % est celui auquel doivent satisfaire les pays isolés en situation de péninsule. Ces chiffres résultent d'une série de consultations opérées par la Commission elle-même auprès des gouvernements, des opérateurs et des utilisateurs des quinze pays. Il n'y a pas eu d'étude quantitative spécifique pour y parvenir mais donc plutôt la recherche d'un consensus d'experts et de politiques.
- Il résulte à la fois d'un souci de sécurisation des réseaux et d'un souci de multiplication des échanges afin de parvenir à un marché unique de l'énergie. Les deux objectifs se superposent.

- **L'assistance mutuelle entre pays européens⁶³ :**

- Dans le cas de l'Espagne, selon l'exposé de Mme Michèle Rousseau, le seuil de 2 600-2 800 MW résulte de la volonté d'assurer l'accident maximum envisagé par l'UCTE, en Espagne, dans les conditions prescrites. Ces éléments sont pour le moment des recommandations, mais l'UCTE vient de demander à l'Union européenne d'en constituer un règlement.
- L'UCTE recommande de considérer comme accident type la chute instantanée de 3 000 MW. Il faut alors disposer sur l'ensemble des pays européens interconnectés de la puissance nécessaire pour assurer la relève de cette chute brutale avant qu'elle ne provoque l'effondrement du réseau lui-même. L'UCTE a fixé la part de réserve de puissance que chaque pays doit avoir pour assurer cette relève : pour l'Espagne, ce niveau se situe à hauteur de 14 % de 3 000 MW. Cela signifie que, si l'accident de 3 000 MW se produit en Espagne, la relève sera assurée en partie par les 14 %, c'est-à-dire 400 MW, de la réserve espagnole et qu'il faut donc pouvoir faire transiter instantanément à travers les Pyrénées 2 600 MW.
- Un tel accident en un seul point paraissant énorme aux associations, une discussion approfondie s'est engagée sur ce point. Le directeur du dispatching de RTE⁶⁴ a pu témoigner à ce propos qu'un accident de cette nature s'est produit à la centrale de Citeaux en 2001, montrant ainsi, selon lui, qu'un tel accident n'est pas invraisemblable. Mme Michèle Rousseau a insisté en outre sur le fait qu'en matière de sécurité, il ne fallait pas s'assurer contre le niveau d'accidents déjà survenus mais contre un accident nettement plus élevé.

- **Les échanges d'énergie :**

- Considérant à la suite de ce débat que ceci prouve bien que ces interconnexions sont uniquement subordonnées à un objectif d'échanges commerciaux d'énergie, les associations et le public contestent que de tels échanges puissent être considérés comme d'intérêt général.
- Pour les représentants des gouvernements français et espagnol et de la Commission européenne, l'établissement d'un marché unique de l'énergie à travers toute l'Europe doit avoir les mêmes effets bénéfiques que ceux qu'il a pour les autres produits. Il doit donc en ressortir une baisse des prix au consommateur final, une meilleure utilisation des ressources énergétiques et des économies de combustible par rapport à la situation qui prévaudrait si chaque pays devait d'une manière isolée assurer à la fois sa consommation et la sécurisation de son réseau.

- **Les normes de sécurité des lignes d'interconnexion :**

- Est-ce que pour autant les normes de sécurité imposées par l'UCTE pour les lignes d'interconnexion ne sont pas surabondantes et ne conduisent pas à des équipements sous-utilisés ?
- Étant vérifié notamment par l'exposé du bureau d'étude CESI que l'on passe d'une capacité physique actuelle de 3 000 MW à une capacité « en sécurité » de 1 400 MW, il est fait remarquer en effet que ceci conduit à des lignes d'interconnexion chargées en régime courant à seulement 30 à 40 % de leur capacité.

Questions franco-espagnoles

- **La politique énergétique de l'Espagne :**

- Il s'avère que pour l'Espagne l'objectif est bien celui d'accroître les échanges d'énergie avec l'Europe et que le niveau de 4 000 MW est en réalité un palier. L'Espagne adhère totalement à l'objectif du marché unique dont elle attend une baisse des prix, et une opportunité à terme d'exportation.

⁶³ Le développement de Mme Michèle Rousseau, nouveau par rapport au dossier du débat, et difficile à résumer, fait l'objet d'une contribution d'acteur jointe en annexe.

⁶⁴ M. Hervé Laffaye

- Cela n'empêche pas, bien au contraire, la construction de nouvelles centrales en Espagne. Le programme à cycles combinés est de 5 000 MW pour les cinq années à venir au sein d'une ambition à terme de 16 000 MW. Le représentant espagnol ne considère pas que l'Espagne puisse aller plus vite. Et si elle le faisait cela ne l'empêcherait pas de souhaiter vivement la réalisation du marché unique à travers l'interconnexion des Pyrénées, pour les raisons susdites.
- Certains font observer que ces projets ne sont pas localisés dans les zones où la consommation d'électricité augmente le plus vite (Catalogne).

- **Le programme éolien français :**

Les propos souvent tenus par RTE suivant lesquels, d'ailleurs, à l'horizon 2010, même si l'ambitieux programme éolien français est tenu, la liaison avec l'Espagne ne sera plus une liaison d'exportation de la France vers l'Espagne mais que le sens des flux commencera de s'inverser, sont confirmés par Michèle Rousseau. *A fortiori*, si comme elle le craint, le programme éolien n'est pas tenu faute de trouver aisément les sites compatibles avec l'environnement.

Questions franco-françaises

- **Production nucléaire française et politique d'exportation :**

Le compte rendu joint en annexe, et exposé par le président, de l'audition d'EDF⁶⁵ fait le point sur cette question.

- **Economie d'énergie :**

Bien entendu une politique plus active d'économie d'énergie changerait les données de ce problème. Le public considère que l'objectif de quelques pour cent en 10 ans rappelé par la DIDEME est notoirement insuffisant. Il devrait s'établir au niveau de la trentaine de pour cent. Selon certains, des procédés techniques existent pour cela, qui devraient bien évidemment s'accompagner d'un changement des comportements et des mentalités.

- **Subsistance d'une divergence profonde entre le public et les représentants institutionnels :**

- Pour les représentants institutionnels, les échanges sont bien d'intérêt général puisqu'à travers le marché, qu'ils considèrent comme un instrument, il est possible d'atteindre une situation meilleure tant du point de vue des prix de l'énergie dans tous les pays, que du point de vue de l'économie des combustibles, et notamment de celles qui créent du CO² et de l'effet de serre.
- Pour le public, il s'agit d'un objectif mercantile.
- Il n'est pas clair de comprendre si le commerce, l'aspect mercantile, le « business », est considéré en lui-même comme mauvais par le public (par exemple parce que déclassant l'électricité du niveau de bien public à celui de bien commercial comme ceci fut dit dans les auditions, ou encore parce que déclassant les institutions de production du niveau de service public à la française à celui d'opérateur de marché) ou s'il s'agit d'un jugement relatif comme ceci également a été souvent dit : c'est un objectif qui ne vaut pas aux yeux du public des Pyrénées-Orientales qu'on sacrifie pour lui son paysage, et à travers son paysage les deux principales activités économiques qui en dépendent.
- Une question a été posée qui résumerait bien cette attitude : « *Le gouvernement français prend en considération les objectifs de marché unique et les objectifs espagnols de s'accrocher à ce marché unique. Comment compte-t-il prendre en considération les réactions du public des Pyrénées-Orientales ?* ».
- Mme Michèle Rousseau a répondu qu'il s'agit de rechercher les meilleures solutions au sein de l'ensemble du département. Elle a évoqué également de possibles compensations, mot qui provoque toujours des réactions irritées du public qui considère que son paysage n'est pas à vendre.

- **Recherche de l'atténuation des impacts environnementaux :**

- Il faut rapprocher de ce raisonnement celui tenu lors de la séance consacrée aux paysages par M. Patrick Brie, de la DIREN. Interrogé sur l'action de celle-ci, il a répondu qu'elle se fixe deux objectifs sur les projets notamment d'infrastructures linéaires : le premier, essayer d'atténuer les impacts dans tous les domaines de l'environnement mais en particulier sur les paysages, du projet considéré, et ensuite chercher des compensations aux effets subsistants, compensations qui peuvent ne pas être sur les lieux mêmes du projet mais ailleurs dans des localisations présentant un intérêt particulier.
- On peut considérer que les intervenants qui ont demandé l'enfouissement total de la ligne sur toute sa longueur, rejetant l'argument des coûts élevés que produirait une telle solution, appliquent bien cette doctrine de la recherche de l'atténuation des impacts environnementaux.

5.2. « Électricité 2 » (4 juin 2003)

⁶⁵ Représentée par M. François Meslier.

Cette séance a certainement été la plus préparée de toutes par des études et expertises complémentaires. Elle s'est déroulée le 4 juin à Pollestres, quelques jours après la manifestation organisée à Perpignan le 31 mai 2003. Elle a témoigné d'une radicalisation de l'opposition.

Historique

Avant même l'ouverture du débat, compte tenu de l'opinion exprimée par élus et associations, notamment au sein de la concertation préparatoire, le président de la commission particulière a demandé à la Ministre Déléguée à l'Industrie d'étendre les études complémentaires à la comparaison, du point de vue électrique, des diverses solutions de renforcement de l'interconnexion à travers les Pyrénées. Mme Nicole Fontaine a accédé à cette demande, et ceci a donné lieu à l'étude « CESI 2 », jointe au dossier initial. Il convient ici de saluer l'efficacité du représentant de la DRIRE⁶⁶ dans la mise en œuvre de l'ensemble des travaux réalisés par le cabinet d'études italien.

Le public admettait difficilement que la traversée par le centre des Pyrénées, que EDF avait conduit jusqu'au permis de construire en 1995, ne soit pas la solution électriquement optimale. Il devait être conforté lors de la séance du 15 mai, par le témoignage d'un expert cité par les associations, faisant état du rapport de l'UCTE déjà évoqué.

L'étude CESI n°2 a causé une grande déception car elle a donné un avantage au passage par les Pyrénées-Orientales, déception qui s'est muée en suspicion à l'égard des auteurs. Une expertise complémentaire a été demandée, acceptée, organisée, financée par la Commission nationale du débat public et réalisée par deux experts⁶⁷, l'un proposé par les associations et l'autre par le maître d'ouvrage.

En outre, il a été objecté que le cabinet CESI n'avait pas étudié toutes les alternatives possibles, notamment les combinaisons de renforcement des couloirs existants. CESI a donc complété son étude et ceci a donné lieu au rapport n°3. C'est cet ensemble qui a été expertisé, conformément au cahier des charges élaboré par un comité de pilotage représentatif.

Les résultats de ces études

Conformément au cahier des charges, toutes ces études se sont placées dans l'objectif de renforcement de l'interconnexion à 2 800 MW.

Elles démontrent qu'il existe d'autres solutions que la création d'une ligne nouvelle en double circuit dans les Pyrénées-Orientales pour atteindre cet objectif, en particulier :

- La construction d'une ligne nouvelle à double circuit dans les Pyrénées centrales, conformément au projet des années quatre-vingts. Cet ouvrage répond complètement aux critères de sécurité. En revanche, il ne permet pas de réaliser une répartition équilibrée des transferts d'énergie entre les trois couloirs en régime courant. Pour les opposants, ce deuxième critère n'a pas lieu d'être puisque il n'est pas considéré comme d'intérêt général, s'agissant seulement de faciliter les échanges, donc de commerce.
- La construction d'un simple circuit en section renforcée dans les Pyrénées-Orientales, combinée au remplacement des conducteurs sur les lignes existantes dans les Pyrénées-Orientales et les Pyrénées-Atlantiques, satisfait l'objectif, et les échanges en régime normal sont équilibrés.
- La solution précédente est améliorée en sécurité si le deuxième circuit dans les Pyrénées-Orientales aboutit à Bescanò au lieu de Vic.
- Inversement, on déduit de l'étude n°2 de CESI que la création d'un circuit supplémentaire dans les Pyrénées-Atlantiques, avec remplacement des conducteurs dans les Pyrénées-Orientales, ne répond pas à l'objectif.

Expertise complémentaire

L'expertise complémentaire a confirmé les travaux du cabinet CESI. Notamment :

- les méthodes de calcul ont été jugées conformes à ce qui se fait au plan international,
- le nombre de combinaisons étudiées a été jugé suffisant et les combinaisons représentatives,
- les prévisions de consommation prises en compte, initialement fortement critiquées par les associations, ont été jugées raisonnables.

⁶⁶M. Michel Brot

⁶⁷MM. Antoine Bonduelle et Jean-Marie Delincé

Réactions du public

Aucun intervenant n'a souligné que ces études confirment l'existence de solutions autres que celle de la ligne nouvelle projetée. Les réactions ont toutes été ciblées sur la critique de l'expertise complémentaire et des études elles-mêmes. Les critiques ont été les suivantes :

- La mutualisation pourrait être poussée plus loin au sein des Pyrénées, car c'est la condition d'un partage équitable des contraintes résultant de ces lignes,
- la position des lignes existantes et projetées en Espagne favorise le passage par les Pyrénées-Orientales : or le département n'a pas à subir le fait que le réseau espagnol est « mal fait »,
- un biais a été introduit dans les calculs en simulant le besoin de puissance en Espagne par extinction de centrales au Sud-Est de la péninsule ibérique,
- la ligne commence à La Gaudière : les conditions de sécurité doivent donc être appliquées au tronçon audois,
- toutes les combinaisons n'ont pas été étudiées : notamment le passage à 400 000 V des deux lignes de 220 000 existantes. Le public considère qu'il y a quatre couloirs et non pas trois,
- une incompréhension naît de la méthode utilisée qui consiste à partir d'un objectif (2 800 MW) et à tester les solutions qui permettent de l'atteindre. Le public préférerait qu'on procède dans l'autre sens : partant d'une hypothèse de renforcement, qu'on examine la puissance qu'elle permet de transiter. Ainsi il est demandé ce que permettraient de faire passer d'une part le seul le changement des conducteurs et d'autre part la transformation des quatre lignes en 400 000 V double circuit et section maximale : enfin, que des études de sensibilité soient réalisées.

La séance elle-même n'ayant pas permis un examen suffisamment précis de ces questions posées par écrit, il a été demandé aux experts de procéder eux-mêmes à une réponse écrite⁶⁸.

Les experts considèrent que les calculs n'introduisent aucun biais favorisant systématiquement le passage par les Pyrénées-Orientales. De même suffisamment de combinaisons ont été étudiées pour que les possibilités soient correctement explorées.

En outre une véritable colère s'est saisie des participants lorsque le représentant de RTE a rappelé ce qu'avait dit la représentante de la Ministre le 15 mai et la Ministre elle-même après son entrevue avec son homologue espagnol, à savoir que l'objectif à moyen-long terme n'est pas 2 800 mais 4 000 MW. Le public considère que le gouvernement n'a qu'une seule idée, celle de faire passer une ligne par les Pyrénées-Orientales, et qu'il change d'argument au fur et à mesure qu'on démolit son argument précédent.

Conclusion de la séance : nécessité d'un examen plus précis

Un interpellateur ayant proposé d'interrompre le débat durant trois mois pour sortir « du carcan » actuel en complétant les études dans le sens demandé, il semble que l'assentiment du public se fait sur les points suivants :

- Les études effectuées sont sincères et apportent un éclairage nouveau au dossier. Cependant, elles ne peuvent être considérées comme achevant la réflexion sur les alternatives. Les tests de sensibilité sont en tout état de cause nécessaires. Les calculs partant d'une configuration et estimant sa performance le sont également. Les uns et les autres demandent, comme les experts l'ont souligné, beaucoup plus de temps que les calculs partant d'un objectif et testant des configurations. Les travaux doivent donc être poursuivis.
- Dans une telle perspective l'objectif de 4 000 MW est à articuler dans le temps avec celui de 2 800 MW. S'agit-il de deux échéances proches et l'interprétation qu'en a donné le public est légitime, ou d'une échéance court terme et d'une échéance long terme, ce qu'a plutôt indiqué la Ministre, et alors les résultats établis pour l'objectif de 2 800 MW peuvent rester valables.
- Il ne paraît pas judicieux d'interrompre le débat public pour permettre ces compléments d'étude et de discussions. Au demeurant le débat public n'est pas le lieu idéal pour procéder à un examen précis d'études aussi complexes. Ce sera le travail des concertations qui viendront après. Il faut donc désormais clore le plus rapidement possible le débat public.
- Il est néanmoins demandé au cabinet CESI de répondre au mieux avant la clôture du débat aux questions posées en séance.

⁶⁸ Cf. annexes.

Réponses ultérieures aux questions posées : une piste de solution

Les réponses écrites du cabinet CESI aux questions posées par écrit en séance ont été examinées les 19 et 20 juin dans deux réunions tenues avec le comité de pilotage de l'expertise complémentaire, puis avec les participants des réunions de concertation de préparation du débat. Ces questions et réponses sont jointes en annexe.

Outre la validation confirmée des travaux de CESI, notamment du fait que la manière de réaliser les simulations n'introduit pas de biais en faveur de l'Est des Pyrénées, ces calculs supplémentaires apportent un résultat important : la construction simultanée d'un circuit supplémentaire dans les Pyrénées-Orientales et d'un circuit supplémentaire dans les Pyrénées-Atlantiques, associée au remplacement des conducteurs sur les circuits existants, permet d'atteindre 3 700 MW.

Il semble bien dans ces conditions qu'il existe une voie de solution pour atteindre les 4 000 MW (ou proche des 4 000) qui ne remet pas en cause la solution la meilleure pour atteindre les 2 800 MW.

Ces réunions font néanmoins apparaître à nouveau, mais plus précisément, le besoin, pour aller au bout du raisonnement, d'étudier la sensibilité de ces résultats à de petites variations des objectifs, ainsi que l'incorporation des lignes en amont des tronçons transfrontaliers dans l'examen des conditions de sécurité.

Cela confirme la conclusion qui ressortait de la séance : une suite est nécessaire à ce niveau.

5.3. « Électricité 3 » (12 juin 2003)

La presse quotidienne locale ayant relayé tous les appels en provenance des opposants, il fallait s'attendre à ce qu'il se passe quelque chose de particulier le 12 juin. Alors que depuis le début de novembre 2002 -période pendant laquelle a commencé la concertation préalable à l'organisation du débat-, une frontière avait été clairement dessinée entre débat et manifestation pour qu'on ne confonde pas l'un avec l'autre, il semble que depuis la manifestation du 31 mai 2003, l'ambiance ait été différente. L'accord tacite qui avait été observé pendant dix-sept séances a été rompu.

Le 12 juin, comme rappelé ci-dessus, après une harangue spécifiquement ciblée sur RTE grâce à la « montée en épingle » d'un incident lors de la peinture de pylônes situés dans un vignoble, il a été demandé au public, au nom des trois collectifs d'opposants, de quitter la salle, ce qui fut fait à quelques exceptions près.

En dehors de l'exposé du diaporama sur les lignes dans les Pyrénées-Orientales par le collectif « Non à la THT », florilège de la dégradation des paysages par les lignes dans le département, la séance s'est donc déroulée entre les experts et quelques assistants. Tout ce qui suit ne peut donc en aucun cas être pris comme témoignage d'un assentiment quelconque du public : il nous a paru cependant utile d'en rendre compte.

Paysages et lignes électriques : vues et contre vues

Les images présentées par les opposants étaient composées de deux parties : des vues de la ligne à 400 000 V entre Baixas et Vic, essentiellement dans sa partie qui traverse la plaine viticole, et un florilège des points du département où s'accumulent un certain nombre de lignes, de différentes tensions, mais d'un effet visuel avéré.

Cet exposé a été suivi d'une nouvelle présentation des images prises par l'expert (déjà cité) désigné par la Commission en dehors des Pyrénées-Orientales. La confrontation a prouvé que cet expert n'avait pas uniquement choisi des exemples favorables, certaines de ses images valant celles présentées par le collectif. De ce fait, ceci a validé, selon lui, le fait qu'il existe des manières plus ou moins « intelligentes » de traiter le rapport entre ligne électrique et paysage. Il existe des solutions intermédiaires entre le refus de toute ligne et son insertion sans considération dans le paysage.

Ce spécialiste a ensuite confirmé son analyse : les images présentées par le collectif se trouvent dans la plaine plantée de vignes avec des possibilités fréquentes de vue en enfilade des pylônes, ce qui est la disposition la plus pénalisante. Et il n'est en outre pas nécessaire, comme cela fut suggéré, de créer des collines artificielles pour trouver un paysage découpé dans le département du Roussillon, puisque ces reliefs existent un peu plus à l'Est de la plaine !

Politique nationale et européenne d'environnement et politique des interconnexions.

À la demande insistante du public, la CPDP avait demandé à des représentants de haut niveau du ministère français de l'Écologie et du Développement Durable et de la direction générale de la Commission européenne chargée du même domaine, d'exposer leurs vues sur la compatibilité entre développement des interconnexions et protection du paysage.

Au plan européen, le message a consisté à montrer que la Commission⁶⁹ n'a pas de préoccupations, ni de spécifications particulières concernant les lignes électriques. Tout projet dans ce domaine, comme pour d'autres infrastructures, doit respecter les directives instaurant des protections et celles qui définissent des procédures. Le public ayant montré à plusieurs reprises qu'il était soucieux de connaître les possibilités de contentieux au niveau européen, les détails ont été donnés et une discussion s'est instaurée sur ce que pourrait être un tel contentieux. Il convient de rappeler que dès la conférence d'acteurs d'ouverture⁷⁰, un député avait évoqué ce point.

Au plan national, le Directeur des études économiques et de l'évaluation environnementale⁷¹ a exposé comment, méthodologiquement, il prendrait l'examen d'un tel dossier, lorsque serait requis l'avis de son ministère. Reprenant les principes d'atténuation et de compensation des impacts qui avait été exposés lors de la réunion thématique consacrée aux paysages par le représentant de la DIREN, il a insisté sur la leçon que lui enseigne l'expérience : il y a toujours une marge de manœuvre d'amélioration des projets pour ce qui regarde l'environnement.

À ce propos, il a fait part de son souci que les sommes consacrées soient utilisées au mieux. Intervenant plus tard dans le débat sur la solution enterrée, il s'est interrogé sur le fait de savoir si la somme représentant la différence entre la solution enterrée et la solution aérienne devait être consacrée justement à l'enfouissement de la ligne, ou utilisée différemment à l'amélioration de l'environnement, dans les Pyrénées-Orientales notamment.

Analyse de la solution enterrée.

En profitant du faible nombre de participants, il a été possible de jeter un peu plus de clarté sur cette question. Un intervenant du public y a considérablement aidé. Il en ressort une impression beaucoup moins négative que ce qui en était apparu jusque là, et là également le besoin et l'intérêt de poursuivre l'investigation. Notamment :

- le couplage de ce chantier avec celui de la LGV offre une occasion unique de réduire l'impact qu'il aurait sur l'environnement ;
- les témoignages des experts ont été concordants sur le fait qu'une expérience désormais significative existe dans les pays européens autres que la France, qui permet d'envisager cet ouvrage sans risque technique particulier ;
- les contraintes hydrogéologiques, mentionnées par un intervenant lors des séances précédentes, ont été examinées par un expert du Conseil général des Ponts et Chaussées⁷². Son avis écrit figure dans la minute de cette réunion. Il confirme l'existence de ces contraintes mais considère qu'il s'agit d'éléments dont les ingénieurs de génie civil savent s'accommoder, même si cela pourrait renchérir quelque peu le coût de l'ouvrage ;
- la distance de 30 km est vraisemblablement la distance maximale admissible pour un tronçon de ligne souterraine sans station de correction des effets de l'énergie réactive. Le passage de la ligne dans le tunnel du TGV est considéré comme délicat mais possible par le cabinet CESI.
- au final, tout est une question de coût. Les avis divergent sur ce point :
200 millions d'euros pour CESI, dont il faudrait soustraire la valeur capitalisée des économies faites sur les pertes, soit 40 millions.
336 millions d'euros pour le maître d'ouvrage.
Le cabinet CESI souligne que, contrairement à ce qu'il a fait pour estimer le coût d'une ligne aérienne, il ne s'est pas fié, dans ce cas, à des chiffres statistiques publiés, mais a travaillé avec des industriels. Sans qu'il puisse s'agir d'un devis avec engagement, la méthode d'élaboration s'en rapproche. Il est fait remarquer par contre que RTE a peu d'expérience pour étayer ses estimations. Il y a matière à approfondissement.
- de la discussion avec le directeur des études économiques et de l'évaluation environnementale, il ressort que le surcoût économique et social à prendre en compte pour la solution souterraine doit en outre se calculer par rapport à une référence qui représente une variante acceptable, ce qui dans l'état actuel du débat ne paraît pas être le cas de la variante aérienne suivant le TGV.

Approfondissement de l'alternative : « reconstruction de la ligne existante » entre Baixas et Vic

À la demande du président, le conseiller scientifique de l'association Charles Flahault⁷³ a repris l'analyse qu'il avait faite à Toulouges⁷⁴. Il s'avère que :

- effectivement, dans sa partie française, cette reconstruction ne paraît pas menacer la protection de la biodiversité. En tout cas, il semble que ces impacts seraient beaucoup moins significatifs que dans le cas d'une traversée de la plaine elle-même

⁶⁹ Représentée par M. Denis Aspinwall.

⁷⁰ 21 mars 2003, à Perpignan

⁷¹ M. Dominique Bureau

⁷² M. Marcel Rat

⁷³ Cf. ci-dessus

⁷⁴ Table ronde thématique « Milieux naturels » du 6 mai 2003

- questionné par le maître d'ouvrage sur la partie espagnole, tout en prenant les précautions scientifiques d'usage pour un travail effectué dans un délai très court, cet expert a fait état de plusieurs habitats et sites remarquables que le passage d'un chantier risquerait d'endommager, notamment dans la partie située entre Vic et Besanò.

SECTION 6 – LA RÉUNION DE SYNTHÈSE

La séance de synthèse s'est déroulée à Perpignan vendredi 27 juin. Elle a été conçue comme la symétrique de la conférence d'ouverture entre les acteurs, à deux différences près : d'une part les acteurs invités étaient, outre ceux de la conférence initiale, les personnes qui au cours du débat sont intervenues d'une manière significative (plus de deux fois) ; d'autre part le public a été convié à assister à cette réunion.

Devant une centaine de personnes, cette séance a été marquée par l'intervention des trois collectifs d'opposants, et notamment l'un d'entre eux qui, selon toute évidence, s'exprimait sinon au nom des autres, tout au moins avec leur assentiment, et par celle du maître d'ouvrage. Ces interventions étaient préparées et ont été lues : le débat public s'est terminé dans une atmosphère empreinte de responsabilité et d'une certaine solennité.

Il est à noter qu'aucun des « grands élus » du département n'a été présent : cette absence, semble-t-il délibérée, a laissé toute leur place aux acteurs qui se sont révélés tout au long du débat, reconnaissance indirecte de la représentativité et de la légitimité qu'ils avaient acquises au long du débat.

Les sociologues constatent que le débat public est un processus de structuration de la société. Cette observation est confirmée par le résultat de ce débat : la constitution par une procédure hors de l'élection d'une représentativité et d'une légitimité. N'hésitons pas à outre passer notre rôle en soulignant l'intérêt de cette construction, et en conseillant vivement à ceux qui s'occuperont de ce dossier dans la suite d'en tenir compte.

La position du public

En dehors de l'intervention de deux présidents d'associations qui n'avaient jamais participé aux séances sauf à la première, et dont l'un a remis un document contestant toutes les études y compris l'expertise complémentaire, prenant date peut être ainsi pour se réintroduire dans le processus après l'avoir boudé, mais ne suscitant aucun écho, toutes les prises de parole ont été dans la ligne de l'intervention principale des collectifs d'opposition, que l'on peut donc considérer comme exprimant à la fin du débat la synthèse des sentiments du public.

Avant d'en rendre compte, il faut néanmoins noter les nuances exprimées par les deux autres collectifs :

- Le collectif « 400 000 volts, No Gràcies », tout en regrettant au passage qu'il lui ait été refusé de rédiger un cahier d'acteurs bilingue, français et catalan, a réaffirmé son option politique générale en faveur d'une forte politique d'économies d'énergie, qui pourrait aller jusqu'à réduire la consommation d'électricité, et en faveur d'une production décentralisée proche des lieux de consommation, de manière à limiter les flux de transport. Il faut également indiquer dans ce sens, la critique par l'association ECCLA de la « contribution d'acteurs » de la direction générale de l'énergie et des matières premières, rendu public lors de cette séance, et notamment sa référence à l'incident dimensionnant de 3000 MW.

- Le collectif « Non à la THT » a fait entendre sa voix qui, tout en s'abstenant lors de cette séance finale de tout populisme, a coloré cette synthèse des accents d'émotion et de courroux exprimés tout au long des séances en faveur des paysages du Roussillon et contre le report dans ce département d'une ligne dont on n'a pas voulu ailleurs, et amplifiés par les inquiétudes provoquées par l'évocation de risques pour la santé.

Selon l'orateur principal des collectifs, dont l'intervention est apparue, dans le contexte du débat, structurée et empreinte d'une fermeté alliée à un souci de responsabilité, le débat public a transformé une opposition ressentie en opposition raisonnée : ce projet dans les Pyrénées-Orientales est entaché d'une tare congénitale, car il est la conséquence d'un geste d'autorité ayant bafoué les procédures républicaines ; il est inutile car il ressort beaucoup plus, voire exclusivement, de la volonté d'accroître les échanges commerciaux que de réaliser une sécurisation mutuelle des réseaux ce qui ne peut être considéré comme d'intérêt général ; et enfin il a un impact inacceptable sur les paysages et partant sur les activités économiques principales du département, la viticulture et le tourisme, l'un et l'autre tendus vers la qualité et l'authenticité.

On reconnaît là les arguments développés lors des auditions et répétés lors des tables rondes thématiques. Il n'est pas nécessaire de les reprendre ici, sauf à nouveau pour souligner combien ils constituent une conviction unanime et profonde du public des Pyrénées-Orientales.

Après ce rappel, l'orateur a répondu à la demande faite par le Président de la commission d'envisager ce que pourrait être, selon lui, la suite de ce débat. Cette prise de position nous a paru suffisamment importante pour faire l'objet d'un encadré aussi proche que possible de la sténotypie des propos de l'orateur.

Elle a été appuyée par plusieurs interventions qui ont suivi, certaines d'entre elles ayant insisté sur le fait que le débat avait montré que l'objectif de renforcement de l'interconnexion pouvait être atteint en utilisant les couloirs existants, sans créer de tracé nouveau. L'argument du maître d'ouvrage selon lequel « les espagnols nous attendent à Bescanò » a explicitement été rejeté au nom d'un partage équitable des difficultés entre les deux pays, devant le représentant de REE qui a tenu à être présent à cette réunion de synthèse.

« Le débat a-t-il joué son rôle, et a-t-il atteint son objectif ? »

- **Oui**, le débat a joué son rôle : il a produit de la matière, ouvert des pistes de réflexion, permis de mettre en évidence les raisons essentielles qui expliquent le rejet du projet ;
- **Non**, il n'a pas atteint son objectif : car le projet présenté ne pouvait pas évoluer, et parce que l'opposition manifestée, dès sa présentation, ne pouvait que se radicaliser. Si le débat « s'est arrêté au milieu du gué », c'est tout simplement parce qu'il a été mené honnêtement.

« Un projet, inacceptable, indécent et inconséquent »

Quatre raisons expliquent le rejet du projet :

- sa mauvaise justification
- ses données de base, arbitraires, qui ont alimenté la controverse sur le niveau d'interconnexion requis,
- sa mauvaise réputation, du fait de son historique qu'il sera très difficile de dépasser,
- son caractère lourdement impactant pour le département.

Deux préalables pour la suite, et en réponse à la demande du Président :

- « *Le retrait du projet présenté par RTE* »
- « *La remise à plat du problème des interconnexions sur l'ensemble de la chaîne des Pyrénées* »

« Quelques principes pour cette remise à plat »

- il convient de dissocier les besoins d'interconnexion liés à la sécurisation de ceux liés au commerce,
- les premiers besoins doivent être évalués objectivement et raisonnablement,
- l'effort de sécurisation doit être mutualisé, et donc réparti sur l'ensemble de la chaîne des Pyrénées, sur une base d'égalité territoriale devant les nuisances subies,
- penser pouvoir faire accepter un nouveau couloir de nuisances pour de simples raisons mercantiles serait illusoire,
- garder à l'esprit que l'environnement des Pyrénées-Orientales, c'est sa richesse, ça se respecte.

La position du maître d'ouvrage

Par souci de symétrie, et bien que le maître d'ouvrage n'ait répondu à l'invite du président autrement qu'en rappelant avant tout ses obligations légales de rendre publiques les conclusions qu'il tirera du débat dans les trois mois qui suivront la publication du compte rendu et du bilan, on trouvera le résumé de ses propos présenté de la même manière que celle des opposants.

Un message entendu : « *Touche pas à mon paysage* ».

« Il s'agit plus exactement d'un cadre de vie, j'irais même jusqu'à dire une qualité de vie que les gens se sont choisie, qui est en harmonie avec une histoire et un patrimoine naturel exceptionnel. Et cela, effectivement, nous l'avons entendu »

Un rappel des principales justifications du projet:

« À partir de 2007, la France, pour passer les pics de consommation d'électricité aura besoin des interconnexions...autant faire des échanges, c'est quand même mieux que de développer partout des centrales inutiles ».

Deux idées ayant émergé grâce au débat

- la solidarité tout au long des Pyrénées : *« elle se justifie d'autant plus que la ligne décidée il y a vingt ans au milieu de la chaîne des Pyrénées s'impose maintenant dans les Pyrénées-Orientales ; avec deux lignes modernes, l'une à l'ouest, l'autre à l'est des Pyrénées, la capacité de transit fait un bond considérable, jusqu'à près de 3 700 MW.....Mais il passe deux fois plus d'électricité dans les P.O qu'il n'en passe de l'autre côté, ce qui signifie à l'évidence que la priorité doit être donnée à une ligne à l'Est des Pyrénées ».*
- le regroupement des infrastructures : *« le projet initial de RTE...répond d'une certaine façon à ce principe de regroupement (ligne TGV et ligne THT)...mais nous avons mesuré la difficulté qu'il y aurait à masquer nos 70 pylônes, même à l'ombre du gabarit monumental de la LGV, et ceci dit même je pense en utilisant la technique de mise en souterrain ».*

La reconstruction d'une ligne existante (Baixas-Vic) ?

« Je dois vous rappeler une réalité toute simple, c'est que les Espagnols nous attendent à Bescanò, et pas à Vic...Et le réseau de transport catalan se développe à partir de cette hypothèse ».

Et maintenant

- *« Après diffusion du rapport de la CNDP, RTE aura trois mois pour présenter un meilleur projet...nos efforts seront tournés avant tout vers la satisfaction des habitants »,*
- *« Mais nous devons évidemment toujours respecter les contraintes réglementaires, c'est bien la moindre des choses »,*
- *« Pour un service public, le moindre des devoirs est d'être compris par le public, sinon il y a contradiction ».*

Pour terminer

« Le débat public a joué son rôle, il n'a pas atteint son objectif », dit un orateur, « le débat public laisse le dossier au milieu du gué » dit le président. Un débat public ne vaut que par la suite qui lui est donnée. Celui ci en a jeté les bases à partir d'une situation de départ dont le moins qu'on puisse dire est qu'elle était tendue :

- Il a transformé l'état du dossier :
 - il a clarifié son contenu en réalisant une analyse très complète : depuis sa justification comme élément d'une politique européenne de renforcement des interconnexions, jusqu'aux impacts sur les différentes composantes de l'environnement - biodiversité, santé, paysage- et sur l'activité économique ;
 - il est parvenu, à force d'études et d'expertises complémentaires, à établir quelques résultats reconnus par tous : c'est le cas notamment des simulations de renforcement de lignes existantes dans l'ensemble des Pyrénées ;
 - il a bien mis en évidence les divergences dont partent tous les désaccords. Elles tiennent à tous les points qui traduisent une option politique, notamment l'objectif de renforcement de l'interconnexion, ou une appréciation qualitative, notamment l'impact sur les paysages. De sorte que, à partir des mêmes bases objectives, les uns disent que le débat a démontré l'inutilité, l'indécence et l'ineptie du projet quand les autres y voient un intérêt national et européen, un passage prioritaire par les Pyrénées- Orientales, et sans nier l'impact environnemental, pensent que l'on peut le diminuer et le compenser.
- Il a créé les conditions du dialogue qu'il n'a pu instaurer :

Certes un début de dialogue s'est développé comme l'a remarqué une oratrice, par le jeu des questions réponses, qui a été jusqu'à la rédaction d'une contribution d'acteur par la DIDEME en réponse aux objections entendues le 15 Mai, mais aussi par les ouvertures créées dans le dossier par l'étude commandée par l'administration, les développements que celle-ci a connus en cours de débat suite aux remarques et aux idées du public, et à l'expertise complémentaire qui en a remarquablement validé les méthodes et les données.

Mais dialogue ne veut pas dire seulement questions et réponses , arguments contre arguments, il doit aller jusqu'à l'écoute et l'évolution des points de vue. Seule cette attitude enclenche une dynamique qui peut conduire à une convergence.

Ce pas n'a pas été franchi. Mais il peut l'être puisque le débat public a créé un interlocuteur représentatif légitime et on peut ajouter compétent, et qu'il a créé une symétrie de position entre ces représentants du public et le maître d'ouvrage. Les mots de compromis et de négociation ont été prononcés, les conditions pour qu'ils s'amorcent ont été énoncées.

VŒUX ET REMERCIEMENTS

Alors, l'énergie considérable investie dans ce débat sera-t-elle exploitée aussi généreusement qu'elle a été dépensée ? Les témoignages de satisfaction adressés au débat très explicitement par tous les intervenants qui y ont effectivement participé donnent la mesure des attentes du public à l'égard de ses suites : chacun va-t-il rentrer chez soi et s'abriter derrière les procédures administratives qui favorisent les positions d'autorité ou va-t-on jouer en toute confiance de cet espace informel de liberté et d'ouverture qu'a inauguré de l'aveu de tous le débat public, cet espace entre « démocratie représentative et démocratie de manifestation ».

Est-il utopique de penser que les conditions sont réunies pour la coproduction patiente mais véritable d'une solution raisonnable, économe de la nature, respectant l'identité culturelle d'une population qui y est très attachée, et pour autant apportant sa contribution à une politique nationale d'accroissement des relations entre la France et l'Espagne, qui toujours, forcément, passera prioritairement par les deux bordures pyrénéennes, quel qu'en soit l'objet ?

Pour y apporter notre pierre nous avons voulu sortir avec diligence ce compte rendu car si une chance existe d'amorcer ce processus de coproduction c'est en ne laissant pas s'évaporer le début de considération réciproque qui s'est instaurée entre les protagonistes. D'un côté un esprit républicain fortement ancré, faisant partie intégrante de cette identité culturelle exprimée si fortement. De l'autre un établissement public qui a montré sa profonde volonté de se mettre en même temps au service du public, même si ceci est difficile.

Qu'ils soient en tout cas remerciés ici très vivement de nous avoir facilité une tâche qui ne s'annonçait pas sous les meilleurs auspices, comme l'a rappelé le représentant des maires de l'aire d'étude.

Que soient remerciés plus intimement ceux qui autour du signataire de ces lignes ont dépensé leur énergie et leur savoir faire sans compter : les membres de la commission, les personnes de RTE qui ont été pour beaucoup dans l'organisation matérielle du débat, dont tout le monde s'est félicité, le secrétariat de la commission, et, *last but not least*, son secrétaire général.